

CONTESTER

LE POUVOIR

CORPORATIF

Les luttes pour les droits des femmes, la justice économique et la justice de genre

Auteur: Rachel Moussié
Edition: Hakima Abbas, Lisa McGowan, Ana Inés Abelenda, Patita Tingoi
Production: Laila Malik
Traduction: Claire Mazuhelli
Graphisme et mise en page: Claman Chu

AWID et le Solidarity Center remercient chaleureusement le courage de tou-te-s les participant-e-s qui ont partagé leurs histoires durant le Dialogue entre mouvements. Merci à tou-te-s et chacun-e de sa contribution.

2016 Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID) et le Solidarity Center Cette publication peut être redistribuée à des fins non commerciales dans tout média sous forme inchangée et intégrale avec mention de l'AWID, le Solidarity Center et de l'auteur.

Selected Icons made by Freepik, Roundicons, Pixel Buddha, Madebyoliver, Gregor Cresnar from www.flaticon.com



www.creativecommons.org



Published by Association for Women's Rights in Development (AWID) in Toronto and Mexico City.
215 Spadina Ave, Suite 150, Toronto, Ontario M5T 2C7
CANADA WEBSITE: www.awid.org **TEL:** +1 416.594.3773 **FAX:** +1 416.594.0330

Remerciements

Cette recherche est dédiée aux défenseuses des droits humains qui défient le pouvoir corporatif à l'échelle mondiale. Les femmes qui luttent pour les terres, les territoires et la protection de la Terre; les femmes des mouvements syndicaux et des mouvements de travailleur-euse-s qui se battent pour les droits et la dignité; les femmes qui luttent en faveur de leur autodétermination et de leur liberté face à l'impérialisme capitaliste hétéropatriarcal. Cette recherche est dédiée à Berta Cáceres, assassinée lors de la dernière journée du Dialogue inter-mouvements duquel est issu ce document, et qui, en ce jour, s'est multiplié.

Nous voulons remercier Lisa McGowan du *Solidarity Center*, Ana Ines Abelenda, Patita Tingoi, Alejandra Scampini, Hakima Abbas et Lydia Alpizar de l'AWID pour leurs commentaires, leur soutien et la révision des multiples versions préliminaires de ce document. Nous remercions également Neelanjana Mukhia, pour ses commentaires sur les premières ébauches. Nous souhaitons remercier Lisa VeneKlasen et Nani Zulminarni, de JASS pour leur animation dynamique du Dialogue inter-mouvements duquel s'inspire ce texte. Nous voulons également remercier les personnes qui ont contribué au Dialogue inter-mouvements. Leur énergie et leur esprit sont invincibles et leurs connaissances, leur expérience et leur engagement ont largement inspiré la rédaction de ce document. Certains de leurs témoignages sont présentés dans ce rapport.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORT-E-S.

TABLE DES MATIÈRES

Note de synthèse	05
Introduction	08
I. Le pouvoir corporatif et sa manière d'opérer aujourd'hui	10
L'étendue et la portée du pouvoir corporatif.....	10
Le pouvoir corporatif et les politiques économiques.....	12
• Le pouvoir officiel de modifier les politiques et les lois.....	13
• Le pouvoir obscur et invisible de déterminer les programmes	20
Les entreprises et la mainmise sur les débats relatifs au développement international.....	25
• Le financement des entreprises destiné à l'ONU	25
• Le financement des entreprises destiné à la société civile.....	27
• Détourner la gouvernance multilatérale	28
II. Incidences du pouvoir corporatif sur les femmes et les groupes opprimés	29
Les droits des travailleur-euse-s	30
La marchandisation de la vie.....	31
Les dommages écologiques et le changement climatique	35
Le pouvoir corporatif et les processus démocratiques.....	36
• Militarisation et criminalisation.....	37
• Le droit relatif aux droits humains.....	40
III. Le pouvoir de la résistance	41
Les « lanceuses de bière » du Cambodge luttent pour un salaire décent	42
La Treatment Action Campaign contre les grandes entreprises pharmaceutiques	44
Le Movimento dos Atingidos por Barragens (MAB).....	46
La mobilisation des femmes dans le delta du Niger	48
Les zones libérées	50
Les groupes autochtones contestent l'impérialisme vert au Mexique.....	51
Conclusion	54

ACRONYMES

Accord sur le commerce des services	ACS
Antirétroviral.....	ARV
Industrie de la bière du Cambodge	BSIC
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CCNUCC
Fédération cambodgienne des travailleurs de l'agroalimentaire et des services.....	CFSWF
Commission interaméricaine des droits de l'homme	CIDH
Conseil civique des organisations populaires et autochtones du Honduras.....	COPINH
Confédération syndicale internationale	CSI
Forum économique mondial	FEM
Fonds monétaire international.....	FMI
Association indépendante et démocratique de l'économie informelle du Cambodge.....	IDEA
Institutions financières internationales	IFI
Mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.....	ISDS
Internationale des services publics	ISP
Personnes lesbiennes, bisexuelles, trans, queers, intersexes.....	LGBTQI
Organisation de coopération et de développement économiques	OCDE
Organisation internationale du travail.....	OIT
Organisation mondiale du commerce	OMC
Objectifs du Millénaire pour le développement.....	OMD
Programme d'action d'Addis-Abeba.....	PAAA
Président-directeur général	PDG
Produit intérieur brut	PIB
Partenariats public-privé	PPP
Partenariat transpacifique	PTP
Campagne Treatment Action Campaign – Afrique du Sud	TAC
Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement	TTIP
Fédération des syndicats de travailleur-euse-s du progrès et de la démocratie.....	TUWFPD
Responsabilité sociale des entreprises.....	RSE
Zones franches d'exportation	ZFE

NOTE DE SYNTHÈSE

Les femmes et les autres groupes opprimés ont été et sont toujours en première ligne des luttes mondiales contestant les inégalités et les systèmes économiques et politiques fondés sur l'extraction des ressources naturelles, l'exploitation de la main-d'œuvre et les multiples formes de discrimination. En cette ère de mondialisation et d'inégalités extrêmes, le pouvoir croissant des entreprises et son ampleur représentent un défi majeur auquel les femmes et les groupes opprimés doivent aujourd'hui faire face.

Le « pouvoir corporatif » fait référence au contrôle et à l'appropriation excessive des ressources naturelles, de la main-d'œuvre, de l'information et des finances exercés par une alliance de puissantes entreprises et d'élites mondiales, en collusion avec les gouvernements. Il est difficile de concevoir l'étendue et la portée démesurées du pouvoir corporatif, en comparaison avec celui des États-nations. Des recherches démontrent que 63 % des 175 plus grandes entités économiques mondiales sont des entreprises transnationales, plutôt que des pays. Les revenus cumulés des trois plus grandes sociétés, Royal Dutch Shell, Exxon Mobil et Walmart, sont plus élevés que le produit intérieur brut de 110 pays, soit 55 % des États nations de la planète¹. En 1965, les PDG des États-Unis gagnaient 20 fois plus que leurs employés; en 2014, les PDG des 350 plus grandes entreprises gagnaient en moyenne 303 fois plus que leurs employés². Ces données illustrent l'écart croissant, observé à travers le monde, entre les détenteurs de capital et les travailleur-euse-s.

Les acteurs entrepreneuriaux font partie du secteur des affaires qui englobe les petites et moyennes entreprises, les coopératives et les entreprises nationales et transnationales d'envergure. La concentration du pouvoir aux mains de quelques grandes entreprises nationales et transnationales altère les structures économiques, politiques et sociales en faveur de quelques « heureux élus », en plus d'enraciner des pratiques d'extraction et d'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources naturelles. Bien ancré dans l'histoire du colonialisme et de l'impérialisme, le pouvoir corporatif repose sur, et renforce, des systèmes interreliés établis de longue date qui privilégient la domination fondée sur le genre, la classe, la race, la caste et l'origine ethnique. Les femmes et les groupes opprimés, des pays du Nord comme du Sud, sont les plus durement touchés par le pouvoir corporatif dont les effets sont caractérisés par des conditions de travail déplorables, l'accaparement des terres et des ressources naturelles, le manque d'accès aux services publics de qualité et l'invisibilité de leur travail informel non rémunéré ou faiblement rémunéré.

Au début de 2016, l'AWID et le *Solidarity Center* ont accueilli un Dialogue inter-mouvements animé par JASS à São Paulo, au Brésil. La rencontre a rassemblé des femmes syndicalistes, des travailleuses, des féministes, des Autochtones et des femmes noires, des activistes lesbiennes, bissexuelles, trans, queers et intersexes (LGBTQI), ainsi que des défenseuses des droits humains. Elles ont discuté, débattu et partagé leurs perceptions à l'égard du pouvoir corporatif et de ses incidences sur leurs luttes et sur leurs vies. Les réflexions, les introspections et les cadres théoriques abordés pendant le dialogue ont inspiré et nourri ce rapport. Lors des discussions, les participant-e-s ont tenté de comprendre le fonctionnement du pouvoir corporatif, ses répercussions sur les femmes et les groupes opprimés, et les moyens par lesquels les mouvements sociaux contestent et confrontent les entreprises et les gouvernements qui agissent dans leur intérêt.

Reposant sur une analyse du pouvoir, de l'exclusion et de l'inclusion, le rapport présente les manières dont les grandes entreprises nationales et transnationales exercent un pouvoir officiel, obscur et invisible³. Les gouvernements, influencés par les grandes entreprises, établissent les règles par l'adoption de lois nationales et internationales qui privilégient ces intérêts corporatistes, faisant fi des droits humains et des droits du travail convenus à l'échelle internationale. Les années 1980 ont été marquées par la consolidation de politiques économiques néolibérales qui ont entraîné la modification de lois facilitant la libéralisation du commerce et des finances, la déréglementation du travail et la privatisation des ressources naturelles et des services de base. Cette situation confère aux entreprises le **pouvoir officiel** de détériorer les conditions de travail, d'accorder de maigres salaires, d'éviter les impôts et de poursuivre en justice les États souverains sous prétexte de violations des accords commerciaux. Le lobbying des entreprises auprès des gouvernements constitue un moyen d'exercer un **pouvoir obscur**, les entreprises étant invitées à siéger à la table où se déroulent les processus de prise de décision où elles ont le loisir de fixer l'ordre du jour.

Dans le même ordre d'idées, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est instrumentalisée par les entreprises pour obscurcir et masquer leurs pratiques d'accaparement du pouvoir et les bénéfices. Parmi ces pratiques on retrouve notamment le lobbying, l'antisindicalisme, les mesures abusives d'évitement fiscal, la pollution environnementale et la violence à l'égard des travailleur-euse-s et des communautés. Les entreprises jouissent de plus en plus d'influence et de visibilité lorsqu'il s'agit de fixer les priorités du développement international, notamment en finançant directement les initiatives de l'ONU et les programmes de la société civile.

Par ailleurs, les entreprises se servent également de leur **pouvoir invisible** pour façonner et modeler les normes sociales et les croyances. Par exemple, les médias de la scène internationale sont de plus en plus concentrés aux mains d'entreprises transnationales⁴. On les utilise pour diffuser et réaffirmer les principes clés du fondamentalisme marchand et ils sont devenus de puissants outils contribuant à déterminer si une figure politique sera élue ou demeurera au pouvoir. Les médias stimulent la surconsommation et poussent les gens à croire en un bien-être factice, particulièrement dans les pays du Nord.

Les multiples façons dont le pouvoir corporatif est pratiqué et exercé révèlent un système d'extraction et d'exploitation des ressources naturelles et de la main-d'œuvre enraciné dans les idéologies de suprématie blanche, de capitalisme et de patriarcat⁵. Les incidences sur la vie des femmes et des personnes opprimées sont insidieuses et dévastatrices. À travers le monde, les femmes issues de groupes ethniques et raciaux marginalisés et les femmes migrantes, y compris celles qui vivent dans les pays du Nord, ont un accès limité à l'éducation et au perfectionnement des compétences, sont responsables d'une part inéquitable du travail domestique et non rémunéré, en plus d'être susceptibles d'occuper des emplois informels et à bas salaires, sans avantages sociaux⁶. La privatisation des services publics, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, les rendent inaccessibles aux femmes les plus marginalisées. Qui plus est, les femmes sont surreprésentées aux plus bas niveaux des effectifs du secteur public, tels les enseignant-e-s, les infirmier-ère-s et les travailleur-euse-s de la santé. En raison de la privatisation, elles sont également plus susceptibles de perdre leur emploi, de gagner des salaires peu élevés ou d'occuper des postes contractuels précaires.

La privatisation des terres et des ressources naturelles a pour effet de déplacer les agricultrices et les communautés autochtones, en plus de violer leur droit à la terre, à la nourriture, à l'eau et à la subsistance. L'extraction des ressources naturelles par le truchement des agroentreprises, de l'énergie hydraulique et de l'exploitation minière entraîne des dommages écologiques et contribue au changement climatique qui aura des effets disproportionnés sur les femmes des pays du Sud. Enfin, la militarisation et la criminalisation qu'impose le pouvoir corporatif aux mouvements sociaux et à la classe ouvrière se traduit en violence systémique à l'égard des femmes et des groupes opprimés.

Face à l'escalade du pouvoir corporatif, les femmes et d'autres groupes opprimés continuent de résister par la voie de leurs mouvements. Aujourd'hui quelque 70 millions de femmes sont organisées en syndicats, et plusieurs millions font partie de coopératives ou d'autres associations de droits des travailleur-euse-s⁷. Nous appelons au rassemblement des luttes de résistance, à des synergies entre les différents mouvements sociaux, tout en favorisant et en renforçant le pouvoir des peuples d'instaurer de nouvelles formes de production, de consommation et de distribution des ressources économiques et sociales de la planète.

Les cinq récits de luttes évoqués dans ce rapport ont été partagés pendant le Dialogue inter-mouvements. Ils illustrent que les femmes et les groupes opprimés du monde entier ont le **pouvoir de** contester la domination des entreprises. Chaque lutte est axée sur ses propres priorités : les droits du travail au Cambodge, l'accès aux médicaments et aux services de santé publics en Afrique du Sud, la préservation des ressources naturelles face aux grandes entreprises minières et aux vastes projets énergétiques du Nigéria, du Brésil et du Mexique. Cependant, chacune de ces luttes, d'une quelconque façon, a recours à la collaboration inter-mouvements pour contester le pouvoir corporatif. Les recommandations et les réflexions émergeant du Dialogue inter-mouvements traitent de la manière dont les femmes syndicalistes, activistes LGBTQI, féministes, autochtones et défenseuses des droits humains peuvent consolider leurs victoires en renforçant le **pouvoir au sein** de leurs mouvements, en nourrissant le **pouvoir collectif avec** d'autres mouvements sociaux, et en **exerçant ce pouvoir sur** les entreprises et les gouvernement qui agissent dans leur intérêt.

¹ White, D. S. *The Top 175 Global Economic Entities*. 2012 <http://dstevenwhite.com/2012/08/11/the-top-175-global-economic-entities-2011/> Cited in Pingeot, L. *Corporate influence in the Post-2015 process*. *Global Policy Watch*, MISEREOR and Brot für die Welt. 2014. (consulté le 23 janvier 2016)

² Mishel, L. and A. Davis. *Top CEOs Make 300 Times More than Typical Workers Pay Growth Surpasses Stock Gains and Wage Growth of Top 0.1 Percent*. Economic Policy Institute. USA, 2015.

³ VeneKlasen, L. and Miller, V. *A New Weave of People, Power and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*. World Neighbors. USA, 2002.

⁴ Arsenaull, A. and M. Castells. *The Structure and Dynamics of Global Multi-Media Business Networks*. *International Journal of Communication*. 2, 707-748. 2008.

⁵ Hooks, B. *Talking Back: Thinking Feminist, Thinking Black*. South End Press. USA, 1999.

⁶ ONU Femmes. *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016, Transformer les économies, réaliser les droits*. États-Unis, 2015.

⁷ *Global Unions. Déclaration de Global Unions lors de la 60^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies*. 18 mars 2016 <http://www.world-psi.org/uncsw/news/global-unions-statement-60th-session-uncsw>. (consulté le 11 avril 2016)

INTRODUCTION

En cette ère de mondialisation et d'inégalités extrêmes, le pouvoir croissant des entreprises et son ampleur représentent un défi majeur¹ auquel les femmes et les groupes opprimés doivent aujourd'hui faire face. Le pouvoir corporatif a des incidences sur la justice de genre, les droits et les vies des femmes par l'influence qu'il exerce sur les politiques qui façonnent l'économie mondiale. Les modes de consommation et de production, les droits du travail et les pratiques d'emploi de tous les secteurs sont déterminés par l'impulsion des entreprises assoiffées de profits. L'influence croissante du pouvoir corporatif sur les politiques gouvernementales et multilatérales, aux Nations Unies comme dans les fondations privées, transforme les débats sur le développement international touchant directement les femmes et les filles.

Les acteurs entrepreneuriaux font partie du secteur des affaires qui englobe les petites et moyennes entreprises, les coopératives et les entreprises nationales et transnationales d'envergure. Ce secteur est nourri par, et peut générer des avantages pour, les travailleurs et les consommateurs et constitue une source importante d'innovation, de production et de distribution au sein de l'économie mondiale. Cependant, la concentration du pouvoir aux mains de quelques grandes entreprises nationales et transnationales altère les structures économiques, politiques et sociales en faveur de quelques « heureux élus », en plus d'ancrer des pratiques d'extraction et d'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources naturelles. Dans ce document, le terme « pouvoir corporatif » fait référence au contrôle et à l'appropriation excessive des ressources naturelles, de la main-d'œuvre, de l'information et des finances exercés par une alliance de puissantes entreprises et d'élites mondiales, en collusion avec les gouvernements.

Le pouvoir actuel et omniprésent des entreprises prend source dans des systèmes interreliés et établis de longue date, privilégiant la domination fondée sur le genre, la classe, la race, la caste et l'origine ethnique issus du colonialisme et de l'impérialisme. Par exemple, la vie des femmes de couleur démunies des pays du Nord ressemble en plusieurs points à celle des femmes démunies de castes inférieures ou de groupes ethniques et raciaux marginalisés vivant dans les pays du Sud². Bien qu'elle la domination sociale, économique et politique des États-nations occidentaux, la montée de puissances émergentes comme la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud et la Russie ne conteste pas le pouvoir corporatif. Dans ces pays, le pouvoir corporatif a en effet recours aux mêmes formes d'extraction et d'exploitation. Les violations des droits humains et les dégâts environnementaux qui en résultent continuent de frapper plus sévèrement les femmes appauvries et marginalisées et les groupes opprimés des pays du Sud et du Nord.

Face aux inégalités croissantes et à l'ampleur des répercussions du pouvoir corporatif sur leurs vies, les femmes et les autres populations opprimées poursuivent la lutte pour leurs droits, et pour la réalisation de leur propre vision du développement et du progrès. Leurs luttes servent à protester contre les violations des droits humains et les dommages écologiques générés par les grandes entreprises cherchant à augmenter leurs profits et leur influence. Par exemple, les femmes membres de syndicats ou d'associations de travailleur-euse-s luttent contre le confinement des femmes dans les emplois mal rémunérés, informels et de plus en plus précaires. Les féministes et les mouvements LGBTQI contestent la privatisation des systèmes de santé et le prix élevé des médicaments afin de permettre aux femmes et aux personnes LGBTQI d'exercer leurs droits à la santé et leurs droits reproductifs et sexuels. Les peuples autochtones et les mouvements paysans défient et résistent aux grandes entreprises qui tentent d'accaparer leurs terres ancestrales et polluent le sol et l'eau sur lesquels reposent leurs moyens de subsistance.

Au début de 2016, l'AWID et le *Solidarity Center* ont accueilli un dialogue inter-mouvements animé par JASS à São Paulo, au Brésil. La rencontre a rassemblé des femmes syndicalistes, des travailleuses, des féministes, des Autochtones et des femmes noires, des activistes lesbiennes, bisexuelles, trans, queers et intersexes (LGBTQI), ainsi que des défenseuses des droits humains. Elles ont discuté, débattu et partagé leurs perceptions du pouvoir corporatif et de ses incidences sur leurs luttes et sur leurs vies. Les réflexions, les introspections et les cadres théoriques abordés pendant le dialogue ont inspiré et nourri ce rapport. La première section explore la manière dont les entreprises, en collusion avec les élites et d'autres puissants acteurs, exercent leur pouvoir pour transformer les systèmes économiques et politiques. Ensuite, le rapport illustre les incidences de ce pouvoir sur les femmes et les populations opprimées, à l'aide de cinq récits de résistance partagés au cours du Dialogue inter-mouvements. Les recommandations et les réflexions présentées à la fin du rapport s'inspirent des conversations entre et au sein des différents mouvements présents lors de ce dialogue

Dans ce document, le terme « pouvoir corporatif » fait référence au contrôle et à l'appropriation excessive des ressources naturelles, de la main-d'œuvre, de l'information et des finances exercés par une alliance de puissantes entreprises et d'élites mondiaux, en collusion avec les gouvernements.

I. LE POUVOIR CORPORATIF ET SA MANIÈRE D'OPÉRER AUJOURD'HUI

ÉCHELLE ET ÉTENDUE DU POUVOIR CORPORATIF

Aujourd'hui, le pouvoir corporatif est écrasant et omniprésent. Il est difficile de concevoir l'immensité de la taille et de l'étendue démesurée de ce pouvoir en comparaison avec celui des États-nations. Des recherches démontrent que 63 % des 175 plus grandes entités économiques mondiales sont des entreprises transnationales, non pas des pays³. Les revenus cumulés des trois plus grandes sociétés, Royal Dutch Shell, Exxon Mobil et Walmart, sont plus élevés que le produit intérieur brut de 110 pays, soit 55 % des États-nations de la planète. Shell, l'un des plus grands investisseurs dans le delta du Niger au Nigéria affichait des revenus totaux de 484 milliards de dollars en 2011. Cela représente presque le double du PIB du Nigéria qui se situait à 235 milliards de dollars en 2011, le Nigéria étant à l'époque la deuxième plus importante économie de l'Afrique⁴.

63 % des 175 plus grandes entités économiques mondiales sont des entreprises transnationales, non pas des pays.

Bien que les grandes sociétés accumulent toujours plus de revenus, le pouvoir corporatif se concentre progressivement aux mains d'un nombre de plus en plus restreint d'entreprises transnationales. Une recherche réalisée en 2011⁵ a examiné la structure de l'actionnariat de 43 060 entreprises transnationales à travers le monde. La propriété est déterminée par le nombre d'actions détenues dans une entreprise. Parmi ces 43 060 entreprises transnationales, 40 % sont détenues par un ensemble de 147 entreprises transnationales. La plupart de ces sociétés transnationales sont des banques commerciales et d'investissement et des fonds de retraite dont les sièges sociaux sont situés dans les pays du Nord. En dépit de la présence grandissante d'entités entrepreneuriales dans les économies émergentes, le pouvoir corporatif est détenu de manière disproportionnée en Amérique du Nord et en Europe. La concentration de la propriété et du contrôle de ces 147 sociétés transnationales constitue une « super entité internationale » qui domine les marchés dans les pays du Sud et du Nord,

et qui peut menacer la stabilité financière mondiale, comme en a fait foi la crise financière de 2008⁶.

Le pouvoir des entreprises en chiffres



Parmi 43 060 entreprises transnationales, **40%** sont détenues par un ensemble de 147 entreprises transnationales. La plupart de ces sociétés transnationales sont des banques commerciales et d'investissement et des fonds de retraite dont les sièges sociaux sont situés dans les pays du Nord.



110 PAYS

Les revenus cumulés des trois plus grandes sociétés - Royal Dutch Shell, Exxon Mobil et Walmart- sont plus élevés que le produit intérieur brut de 110 pays, soit 55 % des États-nations de la planète.

484 MILLIARDS DE DOLLARS

Shell, l'un des plus grands investisseurs dans le delta du Niger au Nigéria affichait des revenus totaux de 484 milliards de dollars en 2011. Cela représente presque le double du PIB du Nigéria qui se situait à 235 milliards de dollars en 2011, le Nigéria étant à l'époque la deuxième plus importante économie de l'Afrique.



62 INDIVIDUS possédaient autant de richesses que

3,6 MILLIARDS DE PERSONNES



44%

La richesse de ces 62 individus avait augmenté de 44 % au cours des cinq dernières années.

La concentration croissante du pouvoir corporatif est également manifeste lorsqu'on examine les données mondiales sur l'inégalité. Oxfam note qu'en 2015, 62 individus possédaient autant de richesses que 3,6 milliards de personnes et que la richesse de ces individus avait augmenté de 44 % au cours des cinq dernières années⁷. Pour mettre les choses en perspective, Bill Gates était l'homme le plus riche du monde en 2015, affichant une valeur nette de 79,2 milliards de dollars⁸. Cette somme est plus élevée que le PIB de pays comme le Kenya, qui se situe à 61 milliards de dollars ou celui de l'Uruguay qui est de 57 milliards de dollars⁹. Les personnes les plus riches de la planète ont accumulé leurs fortunes par le biais des sociétés transnationales dont elles sont propriétaires et par le capital qu'elles sont en mesure de détourner vers les paradis fiscaux afin d'éviter l'impôt. La publication des *Panama Papers* par l'*International Consortium of Investigative Journalists* (Consortium international des journalistes d'enquête) en avril 2016 a révélé des fortunes dissimulées à l'étranger chiffrée en milliards de dollars¹⁰. Les données sur l'évitement fiscal et les transactions frauduleuses de certains des personnages et des entreprises les plus riches ne sont que la pointe de l'iceberg d'un système qui repose sur l'opacité financière permettant au pouvoir corporatif de prospérer.

LE POUVOIR CORPORATIF ET LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Afin de trouver un sens à cette accumulation importante et rapide de profits et d'influence des entreprises, il est utile de comprendre les multiples niveaux de pouvoir qui permettent la prédominance du pouvoir corporatif à l'aide de la grille d'analyse élaborée par JASS¹¹. Selon cette grille d'analyse du pouvoir, de l'exclusion et de l'inclusion il existe diverses formes de pouvoir : Le **pouvoir officiel** est constitué des composantes définies et visibles du pouvoir, exercées par le biais de règles, de structures, d'instances faisant autorité, d'institutions et de prises de décision. Ce qui rend difficile l'analyse et la confrontation du pouvoir réside dans le fait qu'il ne s'exerce pas toujours de manière visible. Dans un tel contexte, le **pouvoir obscur** fait référence à la capacité des grandes entreprises de déterminer qui prend les décisions et les sujets inscrits à l'ordre du jour. Au contraire du pouvoir officiel, le pouvoir obscur n'est pas institutionnalisé par des lois ou des politiques. Pourtant, il joue un rôle manifeste pour faire en sorte que les intérêts des grandes entreprises dominent les processus décisionnels. Le **pouvoir invisible** est le pouvoir qu'ont les entreprises de façonner les croyances des personnes et leur acceptation des privilèges dont jouissent les entreprises et de l'oppression qu'ils subissent. Il importe de comprendre et de tenir compte des multiples dimensions du pouvoir pour évaluer les incidences du pouvoir corporatif sur les femmes et les populations opprimées, question qui sera abordée dans la seconde partie de ce rapport. Ce n'est qu'en réfléchissant à ces multiples formes de pouvoir que les activistes parviendront à élaborer des stratégies et à favoriser l'organisation inter-mouvements visant à confronter le pouvoir corporatif.

Le pouvoir officiel de modifier les politiques et les lois

L'ampleur de la richesse des entreprises transnationales leur permet de fixer les règles par des lois nationales et internationales qui privilégient leurs propres intérêts, faisant fi des engagements convenus à l'échelle internationale en matière de droits humains, de droits du travail et d'environnement¹². Les grandes sociétés, en consultation avec les gouvernements, ont formulé les lois qui structurent actuellement nos institutions économiques. Les années 1980 ont marqué la consolidation des politiques économiques néolibérales avec l'élection de Ronald Reagan aux États-Unis et de Margaret Thatcher au Royaume-Uni. Ces deux leaders étaient d'ardents partisans du fondamentalisme de marché, croyant fermement que la libre concurrence des marchés est le moyen le plus efficace de distribuer les ressources dédiées à la production et à la consommation. Le néolibéralisme affirme que l'ingérence de l'État par les impôts, les subsides ou les tarifs et réglementations imposés au commerce, fausse le marché, est inefficace et offre de piètres résultats sociaux¹³. L'élimination des obstacles permet aux entreprises d'élargir leurs opérations et d'embaucher des effectifs, alors qu'un marché plus concurrentiel diminue les prix des biens et services dont les consommateurs bénéficient. Ainsi, selon les diktats des néolibéraux, la richesse et les profits qu'accumulent les entreprises bénéficient à la population, rehaussent la croissance économique et sortent les gens de la pauvreté.

Dans le cadre de cette approche, les réformes juridiques permettant aux grandes entreprises d'accumuler du capital et des ressources naturelles ont été soutenues par les gouvernements du Nord dans leurs propres pays, et imposées aux pays du Sud par le truchement d'une gamme d'institutions et de processus. Parmi ceux-ci, les accords de prêts du Fonds monétaire international (FMI), les accords de libre-échange, la déréglementation du travail, les règles fiscales internationales et la libéralisation financière.

LES ACCORDS DE PRÊTS DU FMI

Au cours des années 1950 à 1970, le gouvernement des États-Unis, la Banque mondiale et le FMI ont encouragé des emprunts externes très élevés dans le cadre de programmes de développement pilotés par les États. La logique qui sous-tendait cette approche était qu'en ayant plus d'argent à leur disposition, les pays du Sud pourraient consommer plus de produits fabriqués par les entreprises des États-Unis et les

Le pouvoir officiel est constitué des composantes définies et visibles du pouvoir, exercées par le biais de règles, de structures, d'instances faisant autorité, d'institutions et de prises de décision.

Le pouvoir obscur fait référence à la capacité des grandes entreprises de déterminer qui prend les décisions et les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le pouvoir invisible est le pouvoir qu'ont les entreprises de façonner les croyances des personnes et leur acceptation des privilèges et de l'oppression qu'ils subissent.

sociétés transnationales¹⁴. Plus tard, dans les années 1980, la crise de la dette a frappé les pays du Sud et ils ont été contraints de se tourner vers le FMI, à titre de prêteur de dernier recours. Les programmes d'ajustement structurels (PAS) du FMI en Afrique¹⁵ ont marqué tournant évident en termes de politiques économiques dans cette région. Les politiques économiques néolibérales ont été présentées comme une solution et une alternative au développement dirigé par l'État, qui en diminuant les dépenses publiques réduirait les niveaux de dette élevés et non viables dans les pays du Sud, tout en favorisant un environnement réglementaire plus propice au secteur privé.

Les accords de prêts du FMI sont assujettis à de multiples conditions qui obligent les pays à adhérer aux politiques économiques néolibérales. Celles-ci incluent la libéralisation du commerce et des finances, des politiques fiscales et monétaires restrictives, la privatisation des services de base, le démantèlement des syndicats, la dérèglementation des lois relatives au travail et la réduction des impôts aux entreprises. Si les pays ne respectaient pas ces conditions, ils perdaient « le sceau d'approbation » du FMI et subséquemment, l'accès aux fonds des banques multilatérales comme la Banque mondiale et des agences d'aide¹⁶. Qui plus est, les agences de notation de crédit mondiales accordent des notes plus faibles aux pays qui ne sont pas soutenus par le FMI, leur rendant ainsi la tâche difficile lorsqu'ils veulent emprunter auprès de banques privées ou d'entreprises d'investissement. Par conséquent, pour obtenir les fonds nécessaires à la construction d'infrastructures et au développement de leurs économies, les gouvernements des pays du Sud, dont plusieurs gouvernements africains postcoloniaux, ont dû ajuster leurs budgets nationaux et modifier les lois du travail, les codes fiscaux ainsi que leurs politiques en matière de commerce et d'investissement.

L'une des composantes clés des accords de prêts du FMI, **les cibles macroéconomiques restrictives**, visent à diminuer les dépenses et à maintenir les dettes et l'inflation à leurs niveaux les plus faibles. De telles cibles fiscales et monétaires se traduisent par des dépenses publiques moins élevées dans le secteur de l'éducation, dans les soins de santé, les infrastructures et en ce qui a trait aux salaires des effectifs du secteur public, y compris les enseignant-e-s et les infirmier-ère-s¹⁷. Par ricochet, cette situation se reflète dans les budgets nationaux, qui sont habituellement juridiquement contraignants après qu'ils aient été approuvés par l'instance législative du gouvernement¹⁸.

Les institutions financières internationales (IFI) ouvrent la porte aux grandes sociétés pour leur donner accès à de nouveaux marchés par le truchement de la privatisation. Lorsque les pays sont incapables de satisfaire aux besoins en services de base, on encourage les gouvernements à les privatiser. Une revue de l'Organisation internationale du travail (OIT) menée en 2015 a examiné 616 rapports présentés par 183 pays du FMI. Elle démontre que parmi quelque 55 pays, 40 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et 15 pays à revenu élevé comptent privatiser leurs actifs et leurs services publics comme l'énergie, l'eau, les infrastructures, les services bancaires et de télécommunications entre 2010 et 2020¹⁹. La Banque mondiale et les banques d'investissement régionales entrent en jeu et fournissent des prêts supplémentaires aux pays du Sud, prêts destinés à la création d'infrastructures matérielles et financières pour les nouveaux services privatisés, notamment en matière de santé et d'éducation²⁰. En 2015, Pearson, la plus grande entreprise multinationale dans le secteur de la formation, affichait des ventes atteignant 2,4 milliards de dollars²¹. On estime que les 20 premières multinationales de ce secteur représentent un chiffre d'affaires total de 36 milliards de dollars²².

La **libéralisation financière** faisait partie des conditions des accords de prêts du FMI et favorisait toujours plus de privatisation²³. Des réformes juridiques clés ont permis que les monnaies nationales puissent être librement échangées et les contrôles de capitaux éliminés et aux investisseurs étrangers de faire entrer ou sortir leurs capitaux et leurs profits des pays du Sud. La libéralisation financière a été de pair avec la privatisation du secteur bancaire, des médias, des services publics de base et des entreprises détenues par l'État. La liberté de mouvement des capitaux, dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord, a permis aux individus riches, aux élites politiques et aux grandes entreprises nationales d'emprunter et d'investir leur richesse à l'étranger, faisant passer ainsi leur bien-être personnel avant celui du reste de la population. Le FMI concédait récemment que la libéralisation financière adoptée depuis 30 ans contribue à la l'augmentation des inégalités de revenus au sein des pays, réduit la part de revenus accordée aux travailleur-euse-s et conduit à des crises financières qui touchent davantage les personnes les plus pauvres²⁴.

LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE

Ces réformes des politiques juridiques et économiques sont renforcées par des accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux juridiquement contraignants. Au cours des deux dernières décennies, on a vu quadrupler le nombre d'accords de libre-échange et actuellement, on compte quelque 3 200 accords d'investissement internationaux²⁵.

Auparavant, plusieurs de ces accords ont fait l'objet de discussions en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, en anglais), devenu depuis l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les nouveaux accords de commerce multilatéraux, tels le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP, en anglais), l' Accord sur le commerce des services (ACS) et le Partenariat transpacifique (PTP, en anglais) déjà signés, ne sont pas toujours négociés sous l'auspice de l'OMC. Ils le sont plutôt derrière des portes closes, excluant d'importantes parties prenantes comme les syndicats, les organisations rassemblant les femmes et les personnes LGBTQI, les peuples autochtones et les groupes écologistes. Les accords de libre-échange actuellement en négociations insistent sur la déréglementation du travail et la libéralisation du commerce et des finances, et ce, de manière encore plus manifeste que lors des négociations tenues antérieurement sous l'OMC²⁶. Une fois approuvés, les États ratifient ces accords commerciaux, ce qui entraîne des modifications aux lois nationales.

Les accords commerciaux visent une soi-disant « harmonisation réglementaire », obligeant les pays qui sont parties prenantes à accepter des politiques communes et juridiquement contraignantes en matière d'investissement et de concurrence, sans compter les régimes de propriété intellectuelle. À la signature de ces accords commerciaux, les gouvernements ne peuvent offrir de traitement préférentiel aux entreprises nationales au détriment des entreprises étrangères qui cherchent à investir dans leurs pays. Ce contexte ouvre le champ à de la concurrence déloyale alors que les entreprises transnationales, grâce à leur accès beaucoup plus important aux technologies et aux capitaux financiers, sont en mesure de dominer les

Veolia, une société transnationale française, poursuit le gouvernement égyptien parce qu'il a augmenté le salaire minimum, arguant que cette hausse accroît les coûts de production de l'entreprise, ce qui se répercute sur ses profits.

marchés des pays du Sud où les entreprises locales sont plus petites et comptent parfois sur de plus faibles capacités. Qui plus est, les pays à faible revenu qui adhèrent à la libéralisation du commerce voient leurs marchés envahis de biens et services produits par des grandes entreprises situées dans des pays à revenu intermédiaire et élevé.

Les accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux comportent également des **mécanismes de règlements des différends entre investisseurs et États** (ISDS, en anglais) conçus pour protéger les investisseurs de ce que l'on appelle « l'expropriation arbitraire ». Essentiellement, ces dispositions permettent aux entreprises transnationales de poursuivre les gouvernements nationaux parce qu'ils protègent notamment les droits du travail, les droits fonciers ou la diversité écologique, si de quelque façon que ce soit cette démarche a des incidences sur les futurs profits d'une entreprise transnationale. Les différends ne sont pas réglés devant les tribunaux nationaux plaidés devant trois arbitres indépendants, qui prennent connaissance de l'affaire et rendent leur verdict lors de délibérations confidentielles. Les gouvernements doivent avoir recours à des fonds publics pour assurer leur défense face à des entreprises transnationales, moyennant des coûts exorbitants. Selon l'Expert indépendant pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable des Nations Unies,

« environ 64 % des montants alloués [en vertu des mécanismes de règlements des différends entre investisseurs et États] sont revenus à des entreprises réalisant un revenu annuel de plus de 10 milliards de dollars, 29 % à des entreprises dont les revenus annuels se situent entre 1 milliard de dollars et 10 milliards de dollars, ou à des individus ayant un patrimoine net de plus de 100 millions de dollars; ainsi, les principaux bénéficiaires des transferts financiers dans le cadre des règlements des différends entre investisseurs et États, ont été les méga entreprises et les magnats extrêmement fortunés²⁷. »

Par conséquent, ces mécanismes représentent une menace directe pour les gouvernements nationaux qui tentent de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains, tel que l'exige le droit international relatif aux droits humains, ou qui répondent aux demandes de leur base électorale, tel que l'exige le système démocratique. Par exemple, Veolia une société transnationale française, poursuit le gouvernement égyptien parce qu'il a augmenté le salaire minimum, arguant que cette hausse accroît les coûts de production de l'entreprise, ce qui se répercute sur ses profits. En Allemagne, un fournisseur de service énergétique réclame cinq milliards de dollars en pertes de revenus à la suite de la décision du gouvernement élu d'éliminer progressivement l'énergie nucléaire²⁸. Ces mécanismes illustrent les incidences dévastatrices du pouvoir corporatif et les façons dont il a soumis les pouvoirs étatiques au service de ses intérêts.

LA DÉRÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Les accords de prêts du FMI sont assortis de conditions liées à la déréglementation du marché du travail qui affaiblissent certaines des principales protections des droits des travailleur-euse-s comme le salaire minimum, les avantages, les retraites, le droit de s'organiser et de négocier collectivement, tout ceci en vue de créer des marchés du travail « flexibles »²⁹. Cette notion est renforcée par les prêts de la Banque mondiale, qui encouragent les pays à assouplir la réglementation du travail pour attirer des investissements étrangers³⁰. La Confédération syndicale internationale (CSI) note qu'en 2016,

58 % des pays excluent des catégories de travailleurs de la législation du travail; dans 70 % des États, des salariés ne bénéficient pas du droit de grève; 60 % des nations refusent ou limitent la négociation collective; et dans 52 % des pays, le personnel n'a pas accès à l'état de droit⁸¹.

Au cours des trente dernières années, les attaques agressives et systématiques envers les syndicats à travers le monde ont sapé une grande partie du contrepoids face au pouvoir corporatif. Ces attaques représentent un facteur qui contribue à l'inégalité croissante entre les pays et au sein de ceux-ci. Ces attaques prennent de multiples formes : criminalisation des activités syndicales, érosion des droits en matière de liberté d'association et de négociation collective à l'échelle internationale, manipulations administratives frauduleuses liées aux élections, à l'inscription et à la collecte des cotisations.

Les accords bilatéraux et multilatéraux juridiquement contraignants incitent également les gouvernements à affaiblir la réglementation du travail. Cet affaiblissement est une composante du **modèle de croissance fondé sur les exportations**. Les institutions financières internationales, les gouvernements des pays du Nord et les entreprises transnationales ont encouragé beaucoup de pays à revenu faible et intermédiaire à mettre en place des zones franches d'exportation (ZFE) pour attirer les investissements étrangers et à favoriser la croissance fondée sur l'exportation. Le nombre de pays ayant recours aux ZFE est passé de 25 en 1975 à 130 en 2006³².

Indice CSI 2016 des droits dans le monde



Violations des droits des travailleurs



des pays excluent des travailleurs de la **législation du travail**



des pays excluent des travailleurs du **droit de grève**



des pays privent des travailleurs de la **négociation collective**

Pays où les travailleurs sont exposés à des violences physiques



Pays qui interdisent ou limitent la liberté d'expression et de réunion



Résultats par région

- **5+** Les droits ne sont pas garantis du fait de l'absence de l'État de droit
- **5** Les droits ne sont pas garantis
- **4** Violations systématiques des droits
- **3** Violations régulières des droits
- **2** Violations réitérées des droits
- **1** Violations sporadiques des droits
- Aucune donnée

Europe

L'austérité est un échec et pourtant des gouvernements en Europe continuent d'attaquer les droits des travailleurs et de trop nombreux pays refusent d'accueillir des réfugiés et de leur octroyer le droit de travailler

2,47

3,16

Amérique

3,32

Afrique

4,26

Moyen-Orient et Afrique du Nord

L'esclavage dans les États du Golfe fait de la région l'une des pires au monde pour les travailleurs

Asie/Pacifique

4

L'Indice CSI 2016 des droits dans le monde porte sur 141 pays qui ont fait l'objet d'un rapport d'avril 2015 à mars 2016. La CSI documente les violations des droits collectifs au travail internationalement reconnus commises par des gouvernements et des employeurs; chaque pays est analysé à la lumière d'une liste de 97 indicateurs découlant des conventions et de la jurisprudence de l'OIT, représentant chacun une violation des droits des travailleurs dans la loi ou dans la pratique.

L'une des principales caractéristiques des ZFE réside dans l'application faible et limitée des mesures législatives relatives au travail. Les travailleur-euse-s se voient fréquemment refuser le droit d'association et de négociation collective par le truchement de syndicats ou d'associations de travailleur-euse-s³³. Dans les pays comme la Chine, le Nigéria, le Pakistan, le Zimbabwe, le Kenya et la Namibie, les gouvernements modifient explicitement les lois afin de suspendre le droit de se syndiquer dans les ZFE³⁴. Les salaires des travailleur-euse-s sur lesquels s'entendent les gouvernements et les investisseurs demeurent peu élevés afin d'attirer plus d'investisseurs et les travailleur-euse-s doivent fournir des heures supplémentaires pour pouvoir répondre aux exigences des calendriers de production mondiale. La Banque mondiale souligne que la réussite de la ZFE en Chine est due à la « souplesse entourant l'embauche et la mise à pied des travailleur-euse-s »³⁵.

Selon les estimations de l'OIT, il existe actuellement quelque 3 500 ZFE qui emploient plus de 66 millions de personnes dans 130 pays et territoires à travers le monde. Plus de 85 % de toutes les personnes travaillant dans les ZFE sont sur le continent asiatique³⁶. La main-d'œuvre des ZFE est majoritairement féminine alors que dans certaines régions et secteurs particuliers, elles constituent 100 % des effectifs des ZFE³⁷.

Les accords commerciaux ouvrent la voie à de nouveaux services faisant l'objet de privatisation, minant davantage les lois du travail. Par exemple, l'Accord sur le commerce des services (ACS) actuellement en négociations entre 23 pays, y compris les États-Unis et l'Union européenne, qui représente 70 % du commerce mondial prévoit la libéralisation de « pour ainsi dire tous les modes et secteurs » et les gouvernements ne pourront soustraire à cette accord qu'un nombre limité de services³⁸. L'ACS couvrira une vaste gamme de services comme les activités bancaires, les assurances, les télécommunications, l'eau et les installations sanitaires, l'éducation et les soins de santé. La fédération syndicale internationale, l'Internationale des Services Publics, affirme que la privatisation provoque des pertes d'emplois car les entreprises mettent à pied leurs effectifs pour augmenter leurs marges de profits. Les modalités des contrats de travail peuvent être modifiées et exacerber ainsi la précarisation par le biais de contrats de courte durée, à durée déterminée ou encore par la sous-traitance. Les travailleur-euse-s perdent les avantages de leurs régimes publics de retraite et il est plus difficile pour les syndicats d'organiser les travailleur-euse-s qui sont divisés, puisqu'ils-elles travaillent pour différents employeurs. La majorité des travailleur-euse-s du secteur public touché-e-s sont des femmes, le secteur des services étant habituellement une importante source d'emplois pour les femmes.

Par ailleurs, l'OIT argue que les politiques économiques et l'environnement juridique ont mené à une diminution substantielle de la part des profits perçus par les travailleur-euse-s par le biais des salaires, alors que les rendements des capitaux des sociétés ne cessent d'augmenter³⁹. Les attaques contre les syndicats impliquent qu'il est plus difficile pour les travailleur-euse-s d'entamer des négociations collectives en faveur de salaires plus élevés, de meilleures conditions de travail et de protection sociale pour tous et toutes. Une étude concernant 20 pays à revenu intermédiaire et élevé a révélé qu'au cours des 30 dernières années en Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Irlande, en Chine et en Inde, on a observé une augmentation considérable de la proportion des salaires accordés à la tranche allant de 0,1 % à 1 % de la population la plus nantie⁴⁰. En 2014, les PDG des 350 plus grandes entreprises des États-Unis gagnaient en moyenne 303 fois plus que leurs employé-e-s⁴¹. En 1965, les PDG gagnaient 20 fois plus que leurs employé-e-s et en 2000, les salaires des PDG étaient 376 fois plus élevés que ceux de leurs employé-e-s. Malgré cette diminution, le ratio de la rémunération des PDG par rapport à celle des travailleuses de 303 pour 1 en 2014 est donc toujours plus élevée que les niveaux consignés dans les années 1960, 1970, 1980 ou 1990⁴².

RÉFORMES FISCALES ET RÈGLES FISCALES MONDIALES

Au cours des trois dernières décennies, les pressions exercées par les grandes entreprises, la complicité des gouvernements et les conditions des prêts du FMI sont autant de facteurs ayant contribué à la chute des taux d'imposition des sociétés de 15 à 20 points de pourcentage que ce soit dans les pays à faible revenu, à revenu intermédiaire ou à revenu élevé⁴³. Les gouvernements mettent en vigueur des lois fiscales favorisant les grandes sociétés et ferment les yeux devant leurs manœuvres d'évitement fiscal. Les accords commerciaux juridiquement contraignants et les prêts du FMI ont obligé les gouvernements à supprimer les droits de douanes. D'un côté, cette mesure a réduit les coûts des entreprises qui exportent leurs produits mais elle a aussi généré une perte considérable de revenus fiscaux dans les pays à revenu faible ou intermédiaire⁴⁴. En adoptant un modèle de croissance fondé sur les exportations, les gouvernements ont tenté d'attirer des entreprises transnationales par le biais de mesures d'incitation comme de faibles taux d'imposition ou encore des dispenses fiscales. Les mesures d'incitation fiscales sont convenues entre les gouvernements et les entreprises transnationales et sont juridiquement contraignantes, bien qu'on en discute rarement dans le cadre de débats publics ou au sein des parlements.

Puisque les entreprises transnationales opèrent dans plusieurs pays, elles peuvent tirer profit de multiples échappatoires ou paradis fiscaux pour diminuer la somme d'impôts qu'elles déboursent. Aujourd'hui, les grandes entreprises ne sont pas tenues de déclarer le total des revenus tirés de chaque pays où elles sont installées. À l'échelle internationale, l'absence de réglementation et de transparence des systèmes comptables des grandes entreprises leur permet d'éviter et d'éluder l'impôt. Des efforts sont actuellement déployés au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin d'améliorer la réglementation et la transparence fiscales sur le plan international. Cependant, l'OCDE représente les intérêts de ses riches États membres, dont la plupart abritent ces mêmes entreprises transnationales. Les pays du Sud à revenu faible ou intermédiaire ne sont pas adéquatement représentés dans ces négociations, non plus qu'ils ne détiennent de pouvoir décisionnel. Les efforts visant à créer une entité fiscale d'envergure mondiale aux Nations Unies, pendant les négociations entourant le financement du développement en 2015, ont été annihilés par les gouvernements des pays du Nord représentant leurs propres intérêts et ceux des grandes entreprises dont les sièges sociaux étaient installés sur leurs territoires⁴⁵.

La capacité d'éviter ou d'éluder l'impôt par le truchement de filiales confère un avantage injuste aux sociétés transnationales face aux entreprises nationales. Une étude de l'OCDE constate que certaines multinationales font appel à des stratégies qui leur permettent de ne payer que 5 % d'impôts sur les bénéfices, alors que des entreprises plus petites en acquittent jusqu'à 30 %⁴⁶. Selon le FMI, les pays en développement perdent 212 milliards de dollars par année en revenus directs en raison de diverses techniques d'évitement fiscal transfrontalières⁴⁷. Dans les pays du Sud, on estime en outre une perte annuelle de revenus qui atteint 138 milliards de dollars et qui découle d'incitatifs fiscaux préjudiciables⁴⁸.

L'évasion fiscale que pratiquent les sociétés transnationales diminue les ressources mises à la disposition des services publics, de la protection sociale et des infrastructures nécessaires à la réalisation des droits économiques et sociaux⁴⁹. Réagissant à cette situation, les gouvernements comblent les pertes de recettes fiscales en augmentant les taxes à la consommation, comme la taxe sur la valeur ajoutée, qui est en fait une taxe régressive⁵⁰ qui touche donc de manière disproportionnée les femmes et les hommes les plus pauvres⁵¹.

PORTES TOURNANTES

Les réformes juridiques sont également rendues possibles par l'intermédiaire des portes tournantes qui relient les entreprises transnationales, les institutions financières internationales et les postes supérieurs au sein des gouvernements. Lorsqu'ils sont élus ou nommés à des postes au sein des gouvernements, les anciens PDG et les anciens membres du personnel du FMI ou de la Banque mondiale peuvent inscrire aux lois des politiques économiques qui protègent les intérêts corporatistes. Par exemple en Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, un ancien activiste antiapartheid et syndicaliste est aujourd'hui vice-président et l'un des hommes les plus riches du pays. Sa richesse est issue de ses investissements financiers, des entreprises minières et des filiales sud-africaines de McDonald et de Coca-Cola. En Argentine, le président récemment élu, Mauricio Macri, a nommé Alfonso Prat-Gay au poste de ministre des Finances. Il avait auparavant dirigé l'unité de recherche sur la monnaie chez J. P. Morgan Chase & Co. à Londres. Dans la même veine, le nouveau ministre de l'Énergie et des Mines du pays, Juan Jose Aranguren est l'ancien PDG de Shell Argentine. Les portes tournantes existent dans tous les pays du monde, au Nord comme au Sud, et elles sont de plus en plus banalisées. Aux États-Unis, Henry Paulson, secrétaire américain au Trésor au moment de la crise financière de 2008, était l'ancien PDG de Goldman Sachs, l'une des plus grandes banques d'investissement dont les activités ont contribué à générer la crise financière mondiale. À titre de secrétaire américain au Trésor, Paulson a négocié le renflouement des grandes banques, dont a directement bénéficié son ancien employeur, Goldman Sachs⁵².

Le pouvoir obscur et invisible de déterminer les programmes

Les grandes entreprises adoptent diverses stratégies afin d'exercer un pouvoir obscur ou invisible. Les exemples suivants ne constituent pas une liste exhaustive, ils reposent sur les réflexions issues du Dialogue inter-mouvements.

LE LOBBYING DES ENTREPRISES

Les sociétés transnationales allouent des millions de dollars au financement de campagnes politiques et aux activités de lobbying auprès des politicien-ne-s afin de s'assurer que les mesures législatives les favorisent. Le jugement de la Cour Suprême des États-Unis dans la cause *Citizens United v. Federal Election Commission* permet aux entreprises de financer des campagnes électorales. Au Brésil, les entreprises ont fourni plus de trois milliards de réaux (1,3 milliard de dollars) aux campagnes électorales à la présidence, au sénat et au congrès⁵³. La corruption généralisée qui résulte de ce type d'influence par les entreprises a conduit au jugement de la Cour Suprême de 2015, bannissant tous les dons aux politicien-ne-s et aux partis politiques pendant les campagnes électorales⁵⁴. Toutefois, les politicien-ne-s et les partis politiques sont encore largement influencés par les grandes entreprises qui ont financé leurs campagnes et ils soutiennent toujours leur intérêts bien davantage qu'ils ne le font pour ceux des personnes qui ont voté pour eux et des groupes qu'ils sont censés représenter⁵⁵.

Les campagnes de dons par les entreprises et leur influence dans tous les secteurs de l'industrie, contestant les lois, les réformes financières ainsi que les normes relatives au climat et à l'environnement. En 2013, Walmart a déboursé 25 millions de dollars pour réclamer l'intervention du gouvernement des États-Unis auprès du gouvernement de l'Inde afin que celui-ci ouvre son marché de vêtements prêt-à-porter⁵⁶. À Bruxelles, le Conseil européen de l'industrie chimique a alloué 6 millions d'euros à ses activités de lobbying pour contester les politiques de l'UE visant à réduire les émissions de carbone⁵⁷. Suite à la crise financière de 2008, alors que l'administration Obama menaçait de réformer le secteur financier, celui-ci a dépensé 344 millions de dollars pour faire pression sur le Congrès américain afin d'affaiblir les mesures législatives⁵⁸. Au bout du compte, aucun changement significatif n'a été adopté pour refréner la libéralisation et éviter une autre crise financière mondiale qui frappera le plus durement les femmes et les groupes opprimés, à la fois dans les pays du Sud et du Nord.

Le lobbying permet non seulement aux entreprises transnationales de fixer les règles du jeu mais également d'être représentées aux tables décisionnelles : Les entreprises et les groupes de lobby qui les représentent, influencent les négociations commerciales tenues derrière des portes closes, alors qu'en sont exclus les syndicats et les organisations de la société civile. Le contenu lui-même des négociations commerciales entourant l'Accord sur le commerce des services résulte des plaidoyers et du lobbying d'entreprises transnationales œuvrant dans diverses industries des services et organisés par des groupes de lobby tels la *US Coalition of Service Industries* et le Forum européen des services⁵⁹. Les sociétés transnationales tirent également profit de leur pouvoir de pression à Washington et à Bruxelles, où elles tentent de dissuader la mise en place de politiques nationales relatives au commerce et à l'investissement.

LE LOBBYING DES ENTREPRISES



1,3 MILLIARD DE DOLLARS

Au Brésil, les entreprises ont fourni plus de trois milliards de réaux (1,3 milliard de dollars) aux campagnes électorales à la présidence, au sénat et au congrès.



Le jugement de la Cour Suprême des **États-Unis** dans la cause *Citizens United v. Federal Election Commission* permet aux entreprises de financer des campagnes électorales.

Au **Brésil**, une jugement de la Cour Suprême bannissant tous les dons aux politicien-ne-s et aux partis politiques pendant les campagnes électorales.

En 2014, une correspondance par courriel entre des entreprises pharmaceutiques transnationales interceptée a révélé qu'elles préparaient une action visant à retarder la modification de la législation nationale sur les brevets prévue par le gouvernement sud-africain. Cette démarche du gouvernement aurait rendu les médicaments moins coûteux et renforcé le droit à la santé. Le courriel publié dans les journaux sud-africains évoquait la création d'une coalition appelée *Forward South Africa* (En avant l'Afrique du Sud) et l'embauche d'un cabinet d'experts-conseils en affaires publiques de Washington dirigé par James Glassman, ancien directeur général du *George W Bush Institute* et ambassadeur américain⁶⁰. En incitant les personnes chargées de l'élaboration des politiques de Washington et de Bruxelles à exercer des pressions sur le gouvernement sud-africain, la coalition espérait renforcer les droits de propriété intellectuelle en faveur des sociétés pharmaceutiques⁶¹. Réagissant aux actions amorcées par ces entreprises transnationales, le ministre de la Santé de l'Afrique du Sud, Aaron Motsoaledi, s'est exprimé ainsi : « *Je n'emploie pas des mots trop forts, j'emploie les mots justes. Il s'agit d'un génocide* »⁶².

LES RISQUES LIÉS AUX MOUVEMENTS DE CAPITAUX

Dans le contexte de la mondialisation, les mouvements de capitaux représentent une menace constante pour les gouvernements des pays du Sud qui cherchent à attirer les investissements directs étrangers d'entreprises transnationales. Actuellement, au-delà des conditions que comportent les prêts du FMI ou de la pression qu'exercent les accords de libre-échange, les pays se font concurrence pour attirer et maintenir le capital étranger. La croissance fondée sur les exportations ainsi que la libéralisation des finances et du commerce nuisent à la production locale, rendant les pays plus dépendants des investissements étrangers et des importations. Dans certaines industries comme l'industrie légère, l'industrie du prêt-à-porter et certains secteurs axés sur les services ou les technologies de l'information (TI), les entreprises transnationales peuvent aisément relocaliser leurs activités dans d'autres pays qui leur proposent de plus faibles taux d'imposition et moins de réglementations relatives au travail⁶³. Puisque le travail n'est pas un capital mobile, une perte d'investissements étrangers peut engendrer l'augmentation du chômage et l'instabilité politique. Cette situation confère un avantage aux entreprises lors de la négociation d'accords et leur permet de fixer l'ordre du jour. Cependant, quoique le FMI mette en garde les gouvernements quant aux incitatifs fiscaux préjudiciables offerts aux entreprises transnationales, ils demeurent pratique courante⁶⁴.

BONNES PRATIQUES ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Une étude de 2013 menée auprès d'entreprises faisant partie de *Fortune Global 500* démontre que les plus grandes entreprises du monde ont alloué 20 milliards de dollars à la responsabilité sociale des entreprises (RSE)⁶⁵. En 2012, ces mêmes entreprises affichaient des profits de 820 milliards de dollars. Plus de 62 % des dépenses en matière de responsabilité sociale des entreprises prennent la forme de dons en nature, habituellement par le biais de la distribution de produits que l'entreprise fabrique ou détient. En revanche, seulement 24 % de ces dépenses sont des contributions en argent accordées par les fondations ou les fiducies d'entreprises⁶⁶. Pour les grandes entreprises, les dépenses visant la RSE servent plusieurs fins. La RSE peut rehausser la confiance des consommateurs envers la marque, maintenir une bonne réputation corporative, ouvrir de nouveaux marchés et augmenter l'avantage concurrentiel⁶⁷. Les programmes de RSE peuvent aussi masquer et dissimuler les pratiques nuisibles qu'adoptent les entreprises pour acquérir du pouvoir lorsqu'il s'agit de démanteler les syndicats, de mettre en place des stratagèmes abusifs d'évitement fiscal et d'organiser des activités de lobbying aux services des entreprises. Par l'intermédiaire de la RSE et de bonnes pratiques, les entreprises se présentent comme une force en faveur du bien et facilitent la tâche des gouvernements et des agences multilatérales qui leur accordent un siège à la table où sont abordés les enjeux sociaux, environnementaux et les questions de gouvernance.

Du point de vue des travailleur-euse-s, des groupes et des communautés autochtones qui vivent les répercussions directes des dommages écologiques, de la pollution, des salaires peu élevés ou des mauvaises conditions de travail qui découlent des comportements préjudiciables des entreprises, la RSE peut s'avérer être un stratagème pour apaiser les plaintes et les préoccupations des communautés et pour diviser les parties dissidentes. La RSE peut agir comme écran de fumée afin que les entreprises ne soient pas tenues responsables des violations des droits humains résultant de leurs activités. Qui plus est, ces entreprises citent fréquemment leur engagement en matière de RSE pour justifier les exonérations fiscales que lui accordent les gouvernements.

Les « bonnes pratiques » des entreprises peuvent également servir à diviser les mouvements. En 2014, Walmart a mené une campagne de relations publiques aux États-Unis, pour démontrer que l'entreprise n'exerçait aucune discrimination à l'égard du personnel LGBTQI et qu'elle appuie leur leadership au sein de la société⁶⁸. Pourtant, entre 2001 et 2011, 1,5 million de femmes employées chez Walmart aux États-Unis ont déposé un recours collectif contre l'entreprise, l'accusant de discrimination fondée sur le genre en matière de salaires, de bonis et de formation, en plus de vouloir démanteler le syndicat⁶⁹. Que ce soit ou non l'intention de l'entreprise, le principe de deux poids, deux mesures semblait opposer les droits des travailleur-euse-s LGBTQI à ceux des femmes. Ce contexte peut générer des tensions entre les travailleur-euse-s, les syndicats et les activistes LGBTQI, affaiblissant les tentatives visant à déployer des efforts inter-mouvements.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES



820 MILLIARDS DE DOLLARS

Profits affichait par d'entreprises faisant partie de Fortune Global 500 en 2012



20 MILLIARDS DE DOLLARS

Les plus grandes entreprises du monde ont alloué 20 milliards de dollars à la responsabilité sociale des entreprises (RSE).



62%
en la forme de dons en nature



24%
sont des contributions en argent accordées par les fondations ou les fiducies d'entreprises

LES MÉDIAS

Dans le monde entier, les médias sont aux mains d'un nombre de plus en plus restreint d'entreprises transnationales⁷⁰. La libéralisation des finances et du commerce a ouvert de nouveaux marchés aux entreprises médiatiques transnationales et les petites entreprises nationales ont rapidement été rachetées par les grandes sociétés⁷¹. Les médias sont un outil de taille qui moule et façonne les normes sociales, les croyances et les valeurs des gens. On les utilise pour disséminer et réitérer les principes clés du fondamentalisme marchand : ce sont les marchés, non pas les gouvernements, qui génèrent la croissance et la prospérité économiques. Contrôlés par les entreprises, les médias sont devenus de puissants mécanismes contribuant à déterminer si une figure politique sera élue ou demeurera au pouvoir⁷². Les scandales de corruption politique font les manchettes, laissant les électeur-trice-s désillusionnés face à leurs leaders politiques. Pourtant, les entreprises médiatiques demeurent largement silencieuses devant les sommes astronomiques allouées au lobby des sociétés ou les flagrantes violations des droits humains commises par les grandes sociétés.

Contrôlés par les entreprises, les médias sont devenus de puissants mécanismes contribuant à déterminer si une figure politique sera élue ou demeurera au pouvoir.

Les médias sont largement utilisés par les entreprises pour encourager et nourrir la consommation. Les activistes prenant part au Dialogue inter-mouvements ont évoqué la façon dont le consumérisme offre un certain réconfort aux populations des pays du Nord et de plus en plus, à celles des pays du Sud : Les images des modes de vie de la classe supérieure procurent aux personnes pauvres et opprimées un faux sentiment d'espoir que leurs conditions matérielles peuvent changer. Comme l'ont expliqué les syndicalistes de la *Central Única dos Trabalhadores* (la CUT, Centrale unique des travailleurs) au Brésil lors du Dialogue inter-mouvements, les syndicats et les autres mouvements sociaux luttent contre le consumérisme et le fondamentalisme religieux qui

cherchent à frapper l'imaginaire des gens. Le fondamentalisme religieux est en soi un domaine extrêmement lucratif; on estime la fortune d'Edir Macedo, dirigeant de l'Église universelle du royaume de Dieu à São Paulo, à plus d'un milliard de dollars⁷³.

LES ENTREPRISES ET LA MAINMISE SUR LES DÉBATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le financement des entreprises destiné à l'ONU

Au sein du système onusien, les entreprises exercent un pouvoir formel par le biais de la structure tripartite de l'OIT, où les employeurs, les travailleurs et les États sont représentés. Hormis l'OIT, les entreprises transnationales ne sont pas engagées directement dans les négociations de l'ONU, puisque celles-ci ne sont menées qu'entre gouvernements et d'autres agences multilatérales. Pourtant, les entreprises acquièrent de plus en plus d'influence et de visibilité lorsqu'il s'agit de déterminer les priorités du développement international, par exemple en finançant directement des initiatives de l'ONU et des programmes de la société civile.

Le sous-financement chronique de l'ONU et sa dépendance envers un nombre restreint de donateurs l'a menée à se tourner vers les entreprises transnationales et les fondations philanthropiques pour obtenir des fonds. La Fondation de l'ONU, une société privée, recueille des fonds provenant des entreprises et d'autres fondations privées afin de soutenir le système onusien et également pour négocier des « partenariats mondiaux » entre les agences de l'ONU, les entreprises transnationales, les gouvernements et la société civile. Il s'agit de fonds affectés visant des enjeux particuliers, comme l'initiative du Secrétaire général de l'ONU *Every Woman Every Child* (Chaque femme, Chaque enfant). Adams et Martens estiment que l'absence de financement de base, et la priorité accordée aux partenariats mondiaux et aux programmes spécifiques, minent l'ensemble du système onusien⁷⁴. Il en résulte une fragmentation et une concurrence entre les agences de l'ONU et un chevauchement de leurs activités, et il permet aux entreprises de faire prévaloir leurs priorités sur celles déterminées par les entités intergouvernementales.

En 2013, les fondations philanthropiques, les ONG et les entreprises représentaient conjointement les plus grands contributeurs au système de développement de l'ONU⁷⁵. Par contre, l'ensemble des contributions provenant directement de fonds corporatifs demeure limité. Parmi les entreprises transnationales ayant établi des partenariats avec l'ONU, on retrouve la Bank of America, BP, Coca Cola, Goldman Sachs, Anglo American, Nestlé, Shell et Walmart⁷⁶. De tels partenariats peuvent comporter des risques quant à la réputation de l'ONU, par son affiliation avec des entreprises transnationales qui pourraient faire face à des procédures judiciaires en raison d'abus des droits du travail, de violations des normes environnementales ou encore le recours à des stratagèmes abusifs d'évitement fiscal. Lors de la 59^e session de la Commission de la condition de la femme, les syndicats, les féministes, les organisations de droits des femmes et les organisations non gouvernementales internationales se sont opposés au partenariat proposé entre ONU Femmes et Uber, contraignant l'agence de l'ONU à mettre fin au partenariat⁷⁷. Le rôle croissant des entreprises transnationales dans les processus et le financement de l'ONU compromet le multilatéralisme du système onusien et renforce les asymétries du pouvoir, biaisé en faveur des pays du Nord.

Par exemple, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba privilégient les partenariats multipartites rassemblant les gouvernements, le système onusien, la société civile et le secteur privé. Bien que le secteur privé inclut les petites et moyennes entreprises, le texte ne fait référence qu'aux entreprises transnationales et au rôle qu'elles peuvent jouer dans la réalisation du Programme d'action 2030. Il existe même une cible spécifiquement liée aux partenariats public-privé (PPP) sous l'objectif 17. Les PPP sont définis comme toute collaboration entre les secteurs public et privé visant la réalisation d'un objectif de politique publique. Voilà qui marque un important changement de cap par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui définissaient le partenariat mondial comme une démarche conjointe conduite par des États. Bien que le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement 2030 reconnaissent l'existence de standards et de normes liés aux droits humains, y compris les normes du travail de l'OIT, les mesures de protection environnementale, et les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ils ne reconnaissent pas la nécessité de mettre en place un mécanisme contraignant qui obligerait les entreprises à rendre des comptes⁷⁸. En outre, l'augmentation des PPP signifie que des fonds publics sont utilisés pour financer de vastes programmes de développement, qui, dans les faits, sont mis en œuvre par les grandes entreprises. Malgré tout, les gouvernements continuent de fournir plus de ressources financières que le secteur privé au développement des PPP dont la mise en œuvre et les dépenses courantes sont plus dispendieuses que ne le sont les processus traditionnels de financement des gouvernements⁷⁹.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba est critiqué parce qu'il instrumentalise l'autonomisation économique des femmes comme moyen de stimuler la croissance économique avant tout, avec bien peu d'accent sur les manières dont les politiques économiques actuelles contribuent aux violations des droits humains des femmes et d'autres peuples opprimés. Le Groupe de travail des femmes sur le FdD a réagi, soulignant que

« le texte affiche une forte tendance à l'instrumentalisation et à la marchandisation des femmes. L'autonomisation des femmes et leur pleine et égale participation à l'économie, y compris à des postes de direction, y apparaissent comme des moyens de stimuler la croissance et la productivité économiques ou de favoriser l'accès des services financiers au marché⁸⁰ ».

Par le truchement d'engagements multipartites ou de PPP au sein de l'ONU, les entreprises transnationales sont invitées à s'exprimer dans ces espaces, et supplantent la position historiquement occupée par les représentantes et les cheffes de file des mouvements de femmes. Par exemple, une seule organisation de droits des femmes est représentée à la première Table ronde de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes des Nations Unies, alors qu'en font partie six personnes représentant soit des entreprises, soit des fondations privées⁸¹. La Table ronde a été initiée par l'ONU et la Banque mondiale, avec l'appui du gouvernement du Royaume-Uni et du FMI. Elle est coprésidée par le PDG d'IKEA Suisse. La prédominance des voix issues des entreprises et des fondations privées pourrait bien restreindre l'espace réservé à la contestation des politiques économiques actuelles et à la mise en cause des pratiques abusives de sociétés privées qui contribuent à la marginalisation économique, sociale et politique des femmes.

Le financement des entreprises destiné à la société civile

Le déclin des niveaux d'aide apportée par les donateurs jusqu'en 2014 et l'accent placé sur le commerce et les programmes de développement ont laissé de moins en moins de fonds disponibles aux organisations de la société civile⁸². L'OCDE incite les donateurs qui aident les pays à faible revenu à « plus utiliser l'APD [aide publique au développement] comme un levier pour mobiliser les investissements privés et les recettes fiscales intérieures dans les pays pauvres »⁸³. De plus en plus, les fondations privées et le sponsoring d'entreprise comblent les écarts laissés par les réductions de l'aide bilatérale et multilatérale. Des recherches récentes menées par l'AWID démontrent que l'intérêt d'investir dans les femmes et les filles n'a jamais été aussi manifeste. Les entreprises et les fondations privées ont lancé des programmes et ont engagé des sommes considérables ciblant leur autonomisation. Environ 14,6 milliards de dollars ont effectivement été alloués à de nouvelles initiatives entre 2005 et 2020. Cependant, il convient de noter que seules 27 % des 170 initiatives en soutien aux femmes et aux filles ont impliqué la participation des organisations de femmes à titre de partenaires, et que seulement 9 % les ont financées directement⁸⁴. Les entreprises, les fondations privées et, de plus en plus, les agences donatrices tendent à privilégier les grandes organisations non gouvernementales plutôt que les collectifs de femmes. Cette situation renforce les dynamiques de pouvoir à l'œuvre et consolide les acteur-trice-s qui sont déjà puissant-e-s, comme les organisations non gouvernementales d'envergure internationale. À court terme, les sommes des fondations privées sont déterminantes lorsqu'il s'agit de fournir du soutien à des milliers de femmes et de filles. Cependant, elles ne vont pas assez loin dans la contestation du système économique qui perpétue la violation des droits d'innombrables femmes, personnes LGBTQI ou groupes racialement ou ethniquement marginalisés.

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DESTINÉ À LA SOCIÉTÉ CIVILE



14,6 MILLIARDS DE
DOLLARS

ont effectivement été alloués à
de nouvelles initiatives entre
2005 et 2020



27%

des 170 initiatives en soutien aux
femmes et aux filles ont impliqué la
participation des organisations de
femmes à titre de partenaires



9%

ont financées
directement des
organisations de
femmes

Détourner la gouvernance multilatérale

Le pouvoir corporatif sert à remanier l'ensemble des structures de gouvernance internationales. A titre d'exemple, le Forum économique mondial (FEM) a proposé la *Global Redesign Initiative* (Initiative mondiale de restructuration), un système de gouvernance multipartite qui remplacerait en partie le système onusien⁸⁵. Le rapport argue que les États ne sont « plus désormais les acteurs largement prédominants sur la scène internationale » et que « le temps est venu d'instaurer un nouveau paradigme quant aux parties prenantes de la gouvernance internationale »⁸⁶. Il existe déjà des exemples d'engagements multipartites, comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Plus récemment, citons *Mission Innovation*, une initiative lancée par Bill Gates en collaboration avec 20 gouvernements, y compris ceux des États-Unis et de l'Inde, lors du sommet de 2015 de la 21^e session de la Conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cette initiative vise à augmenter les dépenses publiques dans les énergies propres⁸⁷. Puisque les fonds publics sont limités, un groupe de 25 milliardaires, dont Bill Gates, ont également lancé la *Breakthrough Energy Coalition* (Coalition pour une avancée énergétique) afin de consacrer leur fortune à la recherche d'une solution technologique au changement climatique⁸⁸. Œuvrant dans un secteur spécifique, ces organisations multipartites rassemblent des entreprises transnationales, des gouvernements et la société civile afin de traiter d'un défi mondial. Elles ne sont pas tenues d'obtenir l'approbation d'une entité intergouvernementale.

Le Forum économique mondial propose de transformer ces engagements multipartites en un système de gouvernance multipartite⁸⁹. Cela aurait pour effet de déloger les gouvernements à titre de seuls décideurs officiels dans le cadre de processus multilatéraux; les PPP deviendraient la norme. Dans le système de gouvernance proposé, les asymétries de pouvoir entre les entreprises transnationales et les autres acteurs et actrices signifieraient que les entreprises transnationales seraient en mesure de définir les priorités mondiales ainsi que leurs solutions, puisque ce sont elles qui fourniraient les fonds. Cette idée propose de renverser le système de gouvernance multilatéral entre États, qui est ancré dans des principes démocratiques et régi par des conventions internationales contraignantes en matière de droits humains. Puisque les entreprises transnationales sont en majorité situées dans les pays du Nord et soutenues par leurs gouvernements, les États des pays du Sud seraient d'autant plus restreints et réprimés dans un contexte de prises de décision à l'échelle mondiale.

II. INCIDENCES DU POUVOIR CORPORATIF SUR LES FEMMES ET LES GROUPES OPPRIMÉS

Sur base du constat des multiples formes de pouvoir corporatif, la deuxième partie de ce rapport évalue les façons dont ce pouvoir exacerbe les inégalités fondées sur le genre, l'hétérosexisme, la classe, la race et l'origine ethnique. Ainsi qu'il en a été question pendant le Dialogue inter-mouvements, l'émergence des entreprises transnationales, la consolidation de leur pouvoir, leur domination et leurs manières de travailler aujourd'hui ne peuvent être dissociées du passé colonialiste et impérialiste : Le « développement » défini dans le contexte de ce modèle extractif repose sur l'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources naturelles.

L'impulsion de « développer » comme on le fait dans les pays du Nord exclut d'autres manières d'être et renforce la supériorité du pouvoir colonial et impérialiste. La vision du monde que préconise le pouvoir corporatif est fondée sur l'extraction et l'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources naturelles, en plus d'être enracinée dans les idéologies de suprématie blanche, de capitalisme et de patriarcat. Puisant dans les travaux de Bell Hooks, les personnes prenant part au Dialogue ont défini « la suprématie blanche, le capitalisme et le patriarcat » comme un système de domination interrelié reposant sur la discrimination fondée sur le genre, la classe, la race et l'origine ethnique⁹⁰. Comme l'explique Mohanty, le pouvoir corporatif « dépend de et exacerbe les relations de domination racistes, patriarcales et hétérosexistes⁹¹ ». Dans une société, cela détermine à la fois qui détient le pouvoir et qui est perçu comme n'ayant pas de pouvoir.

Le Dialogue inter-mouvements a défini quatre sphères clés du pouvoir corporatif et leurs incidences sur les femmes et les groupes opprimés : les droits des travailleur-euse-s, la privatisation des services de base et des ressources naturelles, les dommages écologiques et la mainmise des entreprises sur les systèmes politiques. Il ne s'agit pas ici d'une revue exhaustive mais plutôt d'une amorce de dialogue entre les défenseuses des droits humains, les féministes et les activistes engagées dans divers mouvements sociaux.

La vision du monde que préconise le pouvoir corporatif est enracinée dans les idéologies de suprématie blanche, de capitalisme et de patriarcat.

LES DROITS DES TRAVAILLEUR-EUSE-S

L'OIT estime que 1,5 milliard de personnes occupent des emplois précaires. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, plus de 70 % des travailleur-euse-s sont en situation d'emploi vulnérable⁹². Le nombre d'emplois vulnérables décline plus lentement qu'avant la crise financière de 2008⁹³. À travers le monde, les femmes issues de groupes ethniques et raciaux marginalisés et les femmes migrantes, y compris celles qui vivent dans les pays du Nord, ont un accès limité à l'éducation et au perfectionnement de leurs compétences. Elles effectuent par ailleurs une part inéquitable du travail domestique et non rémunéré, en plus d'être susceptibles d'occuper des emplois à bas salaires ou informels, sans aucuns avantages sociaux⁹⁴.

La libéralisation du commerce, la fragmentation de la production dans différents pays et le mouvement des capitaux ouvrent la voie à une myriade de chaînes mondiales d'approvisionnement complexes, conçues pour fournir de la main-d'œuvre bon marché aux entreprises transnationales⁹⁵. LA CSI estime que les 50 plus grandes entreprises transnationales n'entretiennent des relations de travail directes qu'avec 6 % de leur main-d'œuvre. Les 94 % restant demeurent cachés dans l'ombre de leurs chaînes mondiales d'approvisionnement⁹⁶.

Les femmes font l'objet de ségrégation sur le marché du travail, non seulement pour des motifs fondés sur leur genre, mais aussi sur leur classe, leur race, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur handicap et leur statut de migrante. Les femmes sont majoritaires dans les secteurs dominés par les emplois précaires, l'agriculture axée sur les exportations, les emplois peu spécialisés dans le domaine manufacturier, les emplois à temps partiel ou sur demande comme le travail informel à domicile⁹⁷. Il s'agit d'une stratégie explicite des entreprises transnationales, visant à perpétuer au sein du marché du travail la ségrégation fondée sur le genre, la classe, la race ou l'origine ethnique et à offrir des salaires moins élevés à certains travailleur-euse-s. Le modèle où le principal soutien de famille est de sexe masculin justifie le fait d'accorder de plus faibles salaires aux femmes. Et c'est sans compter les attitudes racistes et xénophobes qui justifient le fait d'accorder des salaires encore moins élevés à certaines femmes qu'à d'autres⁹⁸. Les usines de vêtement prêt-à-porter installées en Asie comptent sur une main-d'œuvre de jeunes migrantes provenant de régions rurales, qui travaillent pour de maigres salaires et dans des conditions éprouvantes. En réalité, la nécessité de maintenir de faibles salaires afin de conserver un avantage concurrentiel sur le marché mondial a mené à une baisse des salaires accordés aux travailleur-euse-s de l'industrie du vêtement entre 2001 et 2011⁹⁹. Les femmes portent le fardeau de la concurrence sur le marché mondial précisément dans le secteur qui, en vertu d'un modèle axé sur les exportations, devrait leur permettre d'accéder à de meilleurs emplois ainsi qu'à de meilleurs salaires et conditions de travail¹⁰⁰.

Aujourd'hui, le secteur des services emploie 61,5 % de travailleuses¹⁰¹. Les stéréotypes de genre liés au rôle des femmes en tant que prestataires de soins mènent plus de femmes que d'hommes à œuvrer dans ce secteur. Par exemple, les femmes représentent 80 % de l'ensemble des travailleur-euse-s domestiques¹⁰². La « féminisation » de certains secteurs, comme le travail domestique, les services de soins et l'agriculture de subsistance, rend ces travailleuses invisibles. Plusieurs d'entre elles ne jouissent d'aucune protection de base liée au travail parce qu'elles occupent des emplois informels et qu'elles ne sont pas reconnues en vertu des codes du travail nationaux¹⁰³.

Pourtant, ce travail peu rémunéré ou non rémunéré soutient des foyers et permet à d'autres personnes de gagner leur vie. Par le truchement de chaînes mondiales de soins, les travailleur-euse-s domestiques de pays à faible revenu offrent leurs services à des pays à revenu élevé ou intermédiaire. Ainsi, les plus nantis peuvent travailler, soutenus par une solide main-d'œuvre dont bénéficient autant le secteur privé que le secteur public. Les travailleur-euse-s domestiques comblent également l'écart que crée l'absence de services de garde et de santé adéquats qui résulte de la privatisation. En revanche, de nombreux travailleur-euse-s domestiques migrants et plusieurs femmes racialement opprimées doivent composer avec de faibles revenus, de mauvaises conditions de travail et le manque d'accès à la sécurité sociale¹⁰⁴.

Par surcroît, les femmes sont moins susceptibles de faire partie d'associations syndicales organisées; le taux élevé d'emplois informels et de chaînes de production segmentées rend la tâche difficile aux travailleuses qui voudraient se mobiliser contre un employeur commun ou une entreprise transnationale¹⁰⁵. L'antisindicalisme et la menace de violence envers les membres des syndicats sont autant d'éléments dissuasifs. Les femmes de la classe ouvrière, les travailleuses migrantes, les femmes de groupes racialement et ethniquement marginalisés et les personnes LGBTQI sont également moins susceptibles de réclamer leurs droits en matière de travail auprès des gouvernements qui n'agissent pas pour les protéger ou les respecter dans d'autres circonstances. Chez les travailleuses, l'intersectionnalité du genre, de la classe, de la race, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle et de la nationalité contribue à les rendre plus vulnérables à la violence physique, verbale et sexuelles de la part des employeurs ou de l'État¹⁰⁶.

LA MARCHANDISATION DE LA VIE

La « marchandisation » de la vie fait référence au processus de marchandisation des services et des ressources naturelles. Dans un système capitaliste, la valeur est mesurée en termes monétaires, donnant lieu à la vente ou à l'achat de services, de propriétés ou d'information. Le processus de marchandisation des terres, des ressources naturelles, de l'énergie et du savoir a vu le jour bien avant l'avènement des politiques économiques néolibérales des années 1980. Cependant, les politiques économiques néolibérales ont intensifié la marchandisation par la libéralisation du commerce et des finances et la privatisation des services de base et des ressources naturelles. Tel que le soulignent les activistes, la marchandisation de la vie exacerbe les inégalités. Les normes ancrées dans la suprématie blanche et le patriarcat façonnent la manière de percevoir ce qui est valorisé, son coût, qui en tire le meilleur ou le moindre avantage au sein de ce système capitaliste.

La « marchandisation » de la vie fait référence au processus de marchandisation des services et des ressources naturelles. Dans un système capitaliste, la valeur est mesurée en termes monétaires, donnant lieu à la vente ou à l'achat de services, de propriétés ou d'information.

Si un service ou une ressource naturelle ne peut être vendu ou acheté, cet élément n'apparaît pas dans les systèmes comptables nationaux. Le système capitaliste lui accorde ainsi peu de valeur. Par conséquent, cet élément n'est ni considéré comme intrant ou un coût pour les entreprises et les gouvernements, ni comme un bénéfice pour la société. Le travail non rémunéré des femmes et le travail domestique n'est pas pris en compte dans les systèmes comptables nationaux, pas plus que les ressources naturelles comme l'eau, l'air ou la biodiversité¹⁰⁷. Le fait de fermer les yeux sur les responsabilités disproportionnées

qui incombent aux femmes et aux filles quant à la cuisine, au ménage, à la collecte de l'eau et aux soins prodigués aux personnes dépendantes, signifie que les gouvernements et les entreprises ne participent pas aux coûts de la reproduction de la force de travail. Cette situation perpétue les inégalités fondées sur le genre, la classe, la race et l'origine ethnique. De la même manière, le refus d'évaluer les dommages écologiques découlant d'intenses activités d'extraction et de consommation des ressources naturelles exonère les entreprises de toute responsabilité. Pourtant, les communautés qui dépendent d'une ressource naturelle ou de la terre doivent composer avec les répercussions de cette approche, alors que l'ensemble de la société subit, quoiqu'à des niveaux variables, les effets du changement climatique.

LA PRIVATISATION DES SERVICES DE BASE

La privatisation érige des obstacles à l'accès aux services de base essentiels dans les pays du Sud comme du Nord. L'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale estiment que 400 millions de personnes n'ont pas accès aux services de santé essentiels et que 6 % des habitants des pays à revenu faible ou intermédiaire basculent ou sombrent davantage dans l'extrême pauvreté du fait de dépenses en soins de santé¹⁰⁸. Ce chiffre sous-estime la gravité de la situation, puisque qu'il repose sur le seuil de pauvreté irréaliste fixé en 2015 à 1,25 dollars par jour par la Banque mondiale.¹⁰⁹ Le Groupe de travail de haut niveau pour la Conférence internationale sur la population et le développement indique qu'en 2011, les consommateurs privés des pays à revenu faible ou intermédiaire ont payé de leurs poches plus de 34 milliards de dollars rien que pour le planning familial, la santé reproductive et les dépenses liées au VIH et au SIDA¹¹⁰. Pour les femmes vivant dans la pauvreté, les personnes LGBTQI, les personnes vivant avec le VIH et le SIDA, les travailleur-euse-s du sexe et les travailleur-euse-s migrants, ces coûts de soins de santé privés sont exorbitants. Il s'agit clairement d'une violation de leurs droits sexuels et reproductifs et de leurs droits à la santé. Dans le même ordre d'idées, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation note que le taux croissant de privatisation de ce secteur fait fi du principe fondamental d'égalité des chances en matière d'éducation. Les filles de milieux à faible revenu sont moins susceptibles que les garçons d'aller à l'école si l'éducation est privatisée¹¹¹.

Les femmes sont surreprésentées aux échelons les plus bas des travailleur-euse-s du secteur public, comme les enseignant-e-s, les infirmier-ère-s et les travailleur-euse-s de la santé, qui sont les plus touchés par la privatisation¹¹². Les deux tiers des 20 millions de travailleur-euse-s du secteur public faisant partie de l'Internationale des Services Publics (ISP) sont des femmes¹¹³. La sous-traitance à des fournisseurs de services privés entraîne des conditions de travail précaires, y compris des salaires moins élevés, de plus longues heures de travail et moins d'avantages sociaux, voire aucuns. Cela nuit également aux efforts des syndicats qui cherchent à organiser les travailleur-euse-s occupant des emplois semblables en raison des différences contractuelles existant entre les secteurs public et privé. Les recherches de l'ISP démontrent que la privatisation crée une surcharge de travail, alors que les coupes dans les activités à forte intensité de main-d'œuvre comme les services sociaux mènent à des réductions de la main-d'œuvre, au déclin des salaires et à des services de santé de moindre de qualité¹¹⁴.

Lorsque les soins de santé sont privatisés, les gens diffèrent leurs traitements ou demeurent à la maison, où ils sont soignés principalement par des femmes et des filles. Par le biais de la privatisation, l'État impose une responsabilité inégale en matière de reproduction sociale aux femmes et aux ménages. Au bout du compte, les femmes investissent de plus longues heures dans le travail rémunéré, non rémunéré et dans les tâches domestiques, ce qui enfreint leurs droits au loisir et de participer aux processus et aux efforts d'organisation de nature politique.

LA PRIVATISATION ÉRIGE DES OBSTACLES À L'ACCÈS AUX SERVICES



400 MILLIONS DE PERSONNES

n'ont pas accès aux services de santé essentiels.

6%

des habitants des pays à revenu faible ou intermédiaire basculent ou sombrent davantage dans l'extrême pauvreté du fait de dépenses en soins de santé.

34 MILLIARDS DE DOLLARS

les consommateurs privés des pays à revenu faible ou intermédiaire ont payé de leurs poches plus de 34 milliards de dollars rien que pour le planning familial, la santé reproductive et les dépenses liées au VIH et au SIDA.

LA PRIVATISATION DES TERRES ET DES RESSOURCES NATURELLES

Les femmes produisent 80 % des denrées alimentaires destinées à la consommation des ménages. Cependant sur la scène mondiale, elles ne contrôlent que 2 % des terres¹¹⁵. Les régimes fonciers coutumiers et formels exercent tous deux de la discrimination à l'égard des droits des femmes d'accéder aux terres et de les contrôler. Les recherches démontent que la privatisation mène à la concentration des terres aux mains de quelques-uns¹¹⁶. Les femmes sans terre et les petits exploitants agricoles ne jouissent pas du capital leur permettant d'acheter des terres et les normes discriminatoires fondées sur le genre empêchent les femmes de posséder ou d'hériter de terres. Cette situation est exacerbée par l'accaparement des terres par des agroentreprises. De vastes accords relatifs à l'accaparement des terres dépossèdent les petites exploitantes agricoles, les paysan-ne-s et les communautés autochtones de la terre, de l'eau et des forêts dont ils-elles ont besoin pour cultiver les denrées alimentaires, pour la collecte de l'eau et du bois de chauffage, et pour cueillir les plantes et les herbes médicinales¹¹⁷.

De vastes accords relatifs à l'accaparement des terres dépossèdent les petites exploitantes agricoles, les paysan-ne-s et les communautés autochtones de la terre, de l'eau et des forêts dont ils-elles ont besoin pour cultiver les denrées alimentaires, pour la collecte de l'eau et du bois de chauffage, et pour cueillir les plantes et les herbes médicinales.

Les terres sont exploitées par des agroentreprises à grande échelle, axées sur l'exportation, la production d'énergie renouvelable ou l'extraction minière qui ne bénéficient pas aux communautés locales. Les efforts de lutte contre le changement climatique par l'augmentation d'investissements privés en énergie propre comme le bois, la biomasse, le vent, le soleil et l'hydroélectricité, perpétuent l'appropriation des ressources naturelles par le secteur privé¹¹⁸. Les projets de production « d'énergie propre » à grande échelle initiés par le secteur privé peuvent entraîner le déplacement de communautés paysannes et autochtones et la destruction des ressources naturelles et de la biodiversité, alors que les entreprises affichent des profits considérables. Les activistes du Dialogue inter-mouvements ont défini cette situation comme une forme « d'impérialisme vert ».

L'accaparement des terres augmente l'insécurité alimentaire chez les femmes et leurs communautés, tout en accroissant le temps et l'énergie que les femmes doivent investir dans la reproduction sociale¹¹⁹. Le *Manifeste international des femmes de La Via Campesina* explique l'impact des entreprises transnationales sur la vie des paysannes de la façon suivante :

L'avancée du capitalisme en milieu rural et l'appropriation la production agroalimentaire par les multinationales de ont amené des millions de paysans et paysannes à intégrer le travail salarié, entraînant de forts processus migratoires, des déplacements forcés, des terres perdues... Ces changements ont demandé une restructuration de la famille; la femme devant dorénavant assumer les responsabilités principales quant à la survie économique du foyer. L'émigration des femmes de la campagne est étroitement liée à l'appauvrissement et à la violence que subissent les femmes et les filles. Au regard des discriminations qu'elles vivent dans les pays d'accueil, leur situation est très grave¹²⁰.

La privatisation de l'énergie et de l'eau a aussi des répercussions différentes sur les femmes en raison de la responsabilité disproportionnée qu'elles doivent assumer quant aux soins et au travail domestique non rémunérés, et de leur concentration dans des emplois informels sous-payés ou non rémunérés. La privatisation de l'eau oblige les femmes et les filles de foyers appauvris à parcourir de longues distances pour trouver des sources d'eau gratuites. Cette situation implique des risques pour la santé alors que les ménages se tournent vers des sources où l'eau n'est pas traitée et pourrait donc propager des maladies d'origine hydrique. Il existe une longue histoire d'échecs en matière de programmes de privatisation de l'eau : entre 2000 et 2014, on compte 180 cas de remunicipalisation de l'eau, dans les pays du Sud et du Nord¹²¹.

Le coût élevé de l'eau et de l'électricité rend les tâches plus difficiles pour les ménages, mais il peut aussi compromettre l'activité économique des femmes, si elles sont des travailleuses à domicile ou encore de petites exploitantes agricoles. Qui plus est, les entreprises se servent des droits de propriété intellectuelle pour s'approprier et exploiter le savoir communautaire lié aux semences, à la biodiversité et aux plantes médicinales¹²². Les connaissances autochtones sont développées et partagées collectivement parmi les membres d'une communauté. En revanche, les entreprises transnationales cherchent à breveter ces connaissances et à en faire une propriété privée¹²³. Les droits de propriété intellectuelle inscrits aux accords de l'OMC protègent à leur tour les entreprises transnationales lorsqu'elles revendent leurs produits brevetés aux petit-e-s exploitant-e-s agricoles sous forme de semences, d'intrants agricoles ou de médicaments.

LES DOMMAGES ECOLOGIQUES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les gouvernements et les entreprises transnationales font la promotion de l'agriculture industrielle à grande échelle comme solution à l'insécurité alimentaire mondiale. Les programmes mondiaux, comme la *Global Alliance* initiée par la *Gates Foundation* se proposaient de « moderniser » le secteur agricole en Afrique, par l'utilisation de technologies comme les semences hybrides, les organismes génétiquement modifiés et les engrais synthétiques, plutôt qu'en soutenant les systèmes agricoles durables déjà existants¹²⁴. La plupart des émissions de gaz à effet de serre sont attribuables à l'agriculture industrielle, non pas à l'agriculture à petite échelle¹²⁵. Pourtant les mesures d'adaptation et d'atténuation liées au changement climatique dans le secteur agricole, comme la promotion de l'agroécologie, ne bénéficient pas d'investissements publics suffisants en raison des pressions exercées par les puissantes entreprises qui vendent des semences hybrides, des engrais synthétiques et des pesticides qui polluent les cours d'eau et minent la qualité du sol¹²⁶.

Les mesures d'adaptation et d'atténuation liées au changement climatique dans le secteur agricole ne bénéficient pas d'investissements publics suffisants en raison des pressions exercées par les puissantes entreprises.

Pour ce qui est du secteur extractif, l'exploitation minière à grande échelle visant à maximiser les profits a pour impact immédiat la pollution de l'air et de l'eau. Comme c'est le cas pour l'accaparement des terres, les dommages écologiques affectent également les femmes qui sont chargées de trouver de la nourriture en suffisance pour répondre aux besoins essentiels de leurs familles. La pollution, la contamination de l'eau et les conditions de travail malsaines provoquent l'apparition de maladies chez les travailleur-euse-s. À titre de principales dispensatrices de soins, les femmes et les filles se voient contraintes de prendre soin

des membres de la famille touchés par la maladie lorsque les systèmes de santé sont inadéquats et que les entreprises n'offrent aucune forme de compensation¹²⁷. De plus, pour plusieurs communautés autochtones et paysannes, les industries extractives et les grandes agroentreprises détruisent des terres considérées comme sacrées. Ainsi, les luttes des communautés dépassent le champ de la sécurité alimentaire pour englober la préservation de l'intégrité de leurs systèmes de croyances et leur autodétermination.

Dans les milieux urbains, ce sont les femmes de la classe ouvrière, les migrantes et les femmes de groupes racialement et ethniquement marginalisés qui habitent les quartiers les plus pauvres, à proximité de vastes dépotoirs et d'industries polluantes. Ce sont également elles qui sont les plus touchées par les inondations et d'autres catastrophes climatiques. Sans ressources financières, sans systèmes de sécurité sociale et sans accès aux services publics de qualité, elles sont incapables de composer avec des complications de santé et l'absence de moyens de subsistance.

LE POUVOIR CORPORATIF ET LES PROCESSUS DÉMOCRATIQUES

La concentration du pouvoir et des revenus aux mains des entreprises transnationales menace l'espace politique, la souveraineté et l'autodétermination. Comme l'illustrent les statistiques citées précédemment, plusieurs entreprises transnationales affichent plus de revenus que certains pays du Sud. Le pouvoir officiel ou obscur qu'elles exercent pour façonner les politiques, les lois et les incitatifs économiques à l'échelle nationale nuit aux décisions prises démocratiquement par les gouvernements élus et les personnes qu'ils sont censés représenter¹²⁸. Au cours des années 1980, la doctrine économique néolibérale dépeignait l'État comme inefficace, inefficent et parfois corrompu. Les universitaires, les chercheur-euse-s, les groupes religieux, les syndicats, les activistes des droits des femmes et des personnes LGBTQI, les paysan-ne-s et les leaders autochtones qui s'opposent à cette vision sont fréquemment marginalisés, réprimés ou réduits au silence.

Lors du Dialogue inter-mouvements de São Paulo, les syndicalistes ont expliqué la crise politique continue régnant au Brésil, où le financement de campagnes électorales par des entreprises et la corruption pure et simple des politicien-ne-s confèrent aux grandes entreprises et aux médias le pouvoir politique de renverser un gouvernement de gauche démocratiquement élu¹²⁹. Des activistes de divers pays ont souligné la violence et les violations des droits humains auxquels elles font face alors qu'elles mobilisent leurs communautés pour qu'elles dénoncent le pouvoir corporatif. De connivence avec le pouvoir corporatif, l'État est parfois le principal contrevenant dans ces situations de violence et ne représente plus, non plus qu'il ne sert les intérêts des citoyen-ne-s. Trente années de fondamentalisme marchand ont en réalité affaibli l'État, enhardi le pouvoir corporatif et porté atteinte aux processus politiques démocratiques.

Militarisation et criminalisation

La **militarisation** des conflits entourant les ressources naturelles et les droits économiques se traduit par de la violence à l'égard des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes opprimés. Les grandes entreprises agissent fréquemment de concert avec les gouvernements pour protéger leurs intérêts économiques. Les États adoptent des idéologies militaires pour justifier la violence exercée envers les femmes et les hommes pauvres, les personnes LGBTQI et les groupes racialement et ethniquement marginalisés¹³⁰. Cet état de fait est apparu clairement en Afrique du Sud, lors de la grève d'une semaine des travailleurs miniers ayant mené au massacre de Marikana en 2012, lors de laquelle 34 mineurs ont été tués¹³¹. Les policiers ont blessé et tué par balles des mineurs qui réclamaient un salaire décent¹³². En 2011, 11 femmes de la communauté maya Q'eqchi' au Guatemala ont déposé une poursuite en justice contre une entreprise minière canadienne, la Hudbay Minerals Inc. devant la Cour supérieure de l'Ontario¹³³. Les plaignantes ont déclaré avoir fait l'objet d'un viol collectif perpétré en 2007 par des policiers, des militaires et des agents de sécurité employés par l'entreprise. Cette affaire établit un important précédent puisqu'il s'agit de la première fois où les comportements d'une entreprise canadienne à l'étranger ont fait l'objet d'un procès au Canada¹³⁴.

Les défenseuses des droits humains, les activistes des droits du travail, les leaders autochtones et les activistes LGBTQI font l'expérience de la violence, non seulement parce qu'elles résistent au pouvoir corporatif, mais aussi parce qu'en résistant, elles transgressent les normes fondées sur le genre. Dans une société patriarcale, les femmes sont vulnérables au harcèlement, aux menaces et à la violence politique à leur égard et envers leurs familles et leurs communautés¹³⁵. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones note avec inquiétude les nombreux cas où des peuples ou des communautés autochtones ont été victimes de répression pour avoir contesté des projets d'extraction. Dans plusieurs de ces cas, les groupes autochtones et leurs membres ont été soumis à des actes d'intimidation ou de violence, y compris de violences ayant entraîné la mort¹³⁶. Par ailleurs, *Global Witness* a constaté qu'au moins 116 activistes environnementaux ont été assassiné-e-s en 2014, parmi lesquel-le-s 40 % étaient des personnes autochtones qui sont décédées dans le cadre de différends entourant l'hydroélectricité, l'exploitation minière ou les agroentreprises. Près des trois-quarts des décès se sont produits en Amérique du Sud ou en Amérique centrale¹³⁷. Dans la même veine, les membres de *Black women in Colombia* ont été en première ligne de la défense des terres et du territoire dans le Cauca septentrional, organisant des assemblées et des protestations pacifiques permanentes qui ont fait l'objet de réactions militarisées et violentes de la part des forces policières¹³⁸.

Membre de la tribu Lenca au Honduras, la défenseuse des droits humains Berta Cáceres et son organisation, le *Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras* (COPINH, Conseil citoyen des organisations des peuples autochtones du Honduras) ont milité contre le projet hydroélectrique de l'entreprise DESA-Agua Zarca, dont ils estimaient qu'il détruirait leurs ressources naturelles et leurs moyens de subsistance¹³⁹. A la suite de ces actions, Berta Cáceres a subi de multiples attaques, menaces, arrestations arbitraires et criminalisations par des personnes associées à l'entreprise DESA-Agua Zarca, et par le fait d'agents des forces policières honduriennes. La Commission interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a réagi en lui accordant des mesures de sécurité préventives. En dépit de ces mesures, Berta Cáceres a été assassinée à son domicile le 3 mars 2016¹⁴⁰. Pour les défenseuses des droits humains autochtones ou paysannes, et aussi pour les femmes défenseuses des droits du travail, les abus physiques, sexuels et verbaux, de même que le harcèlement sont utilisés par l'État et les entreprises transnationales pour faire taire les discours qui défient les politiques dominantes de développement économique. En protégeant leurs droits et leurs modes de vie, les groupes autochtones et les mouvements paysans appellent à un modèle alternatif de développement.

La **criminalisation de la pauvreté** représente un autre moyen par lequel les États et les entreprises font taire la résistance¹⁴¹. La criminalisation peut se présenter sous diverses formes : déplacer de force les personnes qui vivent dans la rue, rendre illégale la présence de travailleur-euse-s informels dans les endroits publics, ou soumettre les bénéficiaires de l'assistance sociale à des tests antidopage ou à des vérifications de casiers judiciaires. Aux États-Unis et au Brésil, la criminalisation de la pauvreté est manifeste étant donné les interventions policières militarisées envers les jeunes noirs et leur taux d'incarcération phénoménal¹⁴². Des 56 000 homicides se produisant annuellement au Brésil, 30 000 impliquent des jeunes de 15 à 29 ans. Parmi ces jeunes gens, 90 % sont des hommes et 77 % des personnes de race noire¹⁴³. La criminalisation, ou simplement l'incapacité de payer les amendes dans le cas d'infractions non criminelles, empêchent les femmes et les groupes opprimés de se sortir de la pauvreté et posent de réels obstacles à leurs tentatives de s'organiser en faveur du changement.

L'absence de cadres réglementaires protégeant les travailleur-euse-s informels les rend vulnérables à la violence et à la criminalisation. Il est fréquent que les travailleur-euse-s informels ne soient pas reconnus comme travailleur-euse-s et par conséquent, qu'ils ne soient pas protégés par les codes du travail nationaux. Leur droit d'accès aux ressources publiques comme les espaces urbains, les déchets ou les ressources naturelles, est déterminant quant à leur capacité de travailler et de gagner de l'argent. Les réformes juridiques opposent les droits de propriété et la privatisation aux droits des travailleur-euse-s informels à des moyens de subsistance, à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant¹⁴⁴.

La production et la vente d'armes et de systèmes de surveillance, ainsi que la privatisation des centres de détention et des pénitenciers dégagent de considérables profits pour les grandes entreprises.

Étant donné que les femmes et les groupes opprimés sont plus susceptibles d'occuper des emplois informels, ils portent le plus lourd fardeau de la criminalisation. En Inde, les ramasseuses de déchets sont menacé-e-s par la privatisation et la mécanisation de la gestion des déchets qu'adoptent les municipalités. Les grandes entreprises font la promotion de réformes juridiques qui pourraient limiter l'accès des ramasseuses aux déchets et criminaliser leurs moyens de subsistance afin de garantir de meilleurs profits aux entreprises. Les ramasseuses font face au harcèlement sexuel et à l'extorsion de la part des forces policières parce qu'elles sont perçues comme des femmes de caste inférieure, qui occupent des emplois à faible rémunération et qui s'adonnent à du « sale travail »¹⁴⁵.

La militarisation et la criminalisation de l'opposition est en soi une industrie génératrice de profits. La production et la vente d'armes et de systèmes de surveillance, ainsi que la privatisation des centres de détention et des pénitenciers dégagent de considérables profits pour les grandes entreprises. L'armée d'avocat-e-s et de consultant-e-s requise pour s'engager dans les luttes juridiques contre les syndicats, les associations de travailleur-euse-s et les défenseuses des droits humains tire profits des entreprises transnationales. Ce secteur qui œuvre pour le démantèlement des syndicats aux États-Unis est devenu multimillionnaire depuis les années 1980¹⁴⁶. Il embauche des consultants-e-s, des cabinets d'avocat-e-s, des psychologues industriels et des cabinets de gestion des grèves, pour représenter les intérêts des entreprises. Malheureusement, l'escalade de la violence et de la criminalisation génère une plus forte demande pour ce type de produits et services.

Le droit relatif aux droits humains

La militarisation et la violence minent la confiance et l'espoir des gens face à leurs gouvernements, non seulement lorsqu'il s'agit de protéger leurs intérêts par rapport à ceux des grandes entreprises, mais aussi de protéger leurs droits humains fondamentaux. Cette situation est exacerbée par les violations des droits économiques, culturels et sociaux découlant des activités des grandes entreprises auxquelles font face les femmes et les groupes opprimés. Les entreprises transnationales détiennent les revenus et l'influence politique leur permettant de se protéger derrière des lois qu'elles ont contribué à créer, tout en compromettant les traités relatifs aux droits humains convenus à l'échelle internationale. L'impunité des grandes entreprises qui en résulte remet en cause le rôle de l'État comme principal détenteur d'obligations sur le plan du respect, de la protection et de la réalisation des droits humains.

À la lumière de ce contexte, il n'est pas étonnant qu'une résolution soumise au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2014¹⁴⁷ et qui visait à évaluer la faisabilité d'élaborer des lignes directrices juridiquement contraignantes en matière de droits humains, ait été accueillie avec réprobation par les gouvernements des pays du Nord. Représentant les intérêts des sociétés transnationales dont les sièges sociaux étaient situés sur leurs territoires, ces gouvernements avançaient qu'il n'était pas nécessaire d'instaurer des lignes directrices juridiquement contraignantes, puisqu'on observait des progrès dans le cadre de lignes directrices relatives aux droits humains auxquelles les entreprises se soumettaient volontairement. En 2014, le gouvernement de l'Équateur, en collaboration avec d'autres gouvernements des pays du Sud¹⁴⁸, a plaidé avec succès en faveur de l'adoption d'une résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies visant l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant « pour réglementer, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et des autres entreprises¹⁴⁹ ».

Il reste plusieurs obstacles à surmonter avant la mise en application d'un tel instrument juridiquement contraignant. Toutefois, les efforts des gouvernements, des mouvements, des syndicats et des organisations de la société civile des pays du Sud au soutien du processus de traité sont en quelque sorte une réaction au pouvoir écrasant des entreprises transnationales de subvertir les obligations des États en matière de droits humains. Lorsque les sociétés transnationales sont en mesure de dicter les conditions aux États souverains du Sud et du Nord, les voix des peuples ne sont plus entendues ou prises en compte, malgré des processus politiques qui semblent démocratiques.

III. LE POUVOIR DE LA RÉSISTANCE

Face à la domination du pouvoir corporatif, quel pouvoir les femmes et les groupes opprimés possèdent-ils pour contester, confronter et surmonter ce pouvoir ? En dépit d'un système interrelié de domination, fondé sur des idéologies de suprématie blanche, de capitalisme et de patriarcat, les femmes et les groupes opprimés peuvent changer l'équilibre des forces en présence. C'est manifeste lorsqu'on examine les multiples expressions du pouvoir décrites dans chacun des cinq récits de résistance présentés ci-après.

Les expressions du pouvoir

Le pouvoir sur : le pouvoir est perçu comme une relation perdant-gagnant. Le fait d'avoir du pouvoir implique de le prendre à quelqu'un d'autre, et de l'utiliser pour dominer et éviter que les autres ne l'acquièrent.

Le pouvoir avec : est lié au fait de trouver un terrain d'entente entre divers intérêts, et de bâtir une force commune. Reposant sur le soutien, la solidarité et la collaboration mutuelle, il multiplie les talents et les connaissances.

Le pouvoir de : fait référence à la capacité unique de chaque personne de façonner sa vie et son monde. Lorsque fondé sur le soutien mutuel, il ouvre la voie aux actions conjointes, ou au pouvoir avec.

Le pouvoir intérieur : a trait à la connaissance de soi et au sentiment de valorisation de soi que possède une personne; il englobe la capacité de reconnaître les différences individuelles, tout en respectant les autres. Le pouvoir intérieur se traduit aussi par la capacité d'imaginer et d'espérer; il affirme la quête de dignité et d'épanouissement que partagent les êtres humains.

VeneKlasen, L. et Miller, V. *A new Weave of People, Power and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*. World Neighbors. USA, 2002.

Dans chacune des histoires de résistance présentées ci-dessous, les femmes et les groupes opprimés agissant au sein de leurs mouvements, et en collaboration avec d'autres mouvements, contestent le pouvoir officiel, obscur et invisible des entreprises transnationales. Leurs luttes réclament la reddition de compte sur le plan des violations des droits du travail, des dommages écologiques ainsi qu'en matière de libéralisation et de privatisation abusives. Les travailleuses du Cambodge, les personnes LGBTQI ou vivant avec le VIH et le SIDA en Afrique du Sud, les femmes des communautés autochtones et paysannes du Brésil, du Nigéria et du Mexique sont au cœur même de ces luttes.

Les « lanceuses de bière¹⁵⁰ » du Cambodge luttent pour un salaire décent

Au Cambodge, l'industrie de la bière connaît une rapide croissance. En raison de la mondialisation, on observe une augmentation de la consommation de marques de bières produites par des intérêts étrangers. Les personnes qui font la promotion de la bière jouent un rôle important quant aux profits des marques puisqu'elles rehaussent les ventes de produits. On estime que 6 000 personnes travaillent à la promotion de la bière au Cambodge¹⁵¹. L'entreprise de bière la plus grande et la plus florissante, la Cambrew Ltd., produit la bière la plus vendue au Cambodge, la Angkor. L'entreprise danoise Carlsberg détient la majorité des parts de cette société.

Au Cambodge, les jeunes femmes sont embauchées par les producteurs de bière pour faire la promotion de leurs produits dans les restaurants et les bars. On les appelle les « lanceuses de bière » (beer girls, en anglais). Leur travail consiste à servir et à vendre autant de bières que possible. Elles travaillent habituellement dans les bars, les restaurants et les bars-salons, jusqu'à tard dans la nuit en total désaccord avec les principes de la société cambodgienne en matière d'heures de travail décentes ou de lieux de travail décents pour les femmes. Les lanceuses de bière sont payées à la commission ou en salaire mensuel fixe.

Les lanceuses de bière salariées reçoivent une somme fixe, peu importe la quantité de produits qu'elles vendent. Les lanceuses de bière à la commission sont payées en fonction de ce qu'elles vendent. Celles qui ont signé un contrat avec l'entreprise de bière font partie du secteur formel et sont protégées en vertu du Code du travail cambodgien. Celles qui travaillent sans contrat et à la commission sont des travailleuses informelles et ne sont pas protégées par les lois du travail. Le Code du travail cambodgien permet aux travailleurs-euse-s une journée de congé par semaine, des congés de maternité et des congés payés.

A partir de 2006, la Fédération cambodgienne des travailleurs de l'agroalimentaire et des services (CFSWF, en anglais) a commencé à fédérer les lanceuses de bière afin qu'elles protestent contre les salaires de misère, le harcèlement sexuel et la violence, les longues heures de travail et les conditions de travail nocives dans les bars et les restaurants. Les activités de la CFSWF auprès des lanceuses de bière incluent la fédération des travailleuses en nouveaux syndicats qui puissent rejoindre la Fédération. La Fédération soutient les mouvements de grève, offre de l'aide juridique, la résolution de différends, de la formation en matière de santé et de sécurité au travail relativement au VIH et au SIDA, en plus d'éduquer les travailleuses sur l'abus d'alcool et sur la manière de lutter contre le harcèlement sexuel¹⁵². En 2007, la CFSWF a été reconnue comme fédération syndicale. Cependant, le Cambrew Ltd. a refusé de négocier avec la CFSWF, privilégiant plutôt sa relation avec la Fédération des syndicats de travailleur-euse-s du progrès et de la démocratie (TUWFPD, en anglais). La TUWFPD est un syndicat affilié au gouvernement, dont le plus haut dirigeant est le directeur de l'entreprise. Ainsi, elle représente les intérêts de la direction, plutôt que ceux des travailleur-euse-s et des lanceuses de bière.

Alors que les profits de la Cambrew Ltd. augmentaient, les lanceuses de bière n'ont vu aucune amélioration de leurs conditions de travail ou de leurs salaires. Les pressions exercées auprès des entreprises transnationales par l'*Australian Council of Trade Unions*, la CSI, par des associations de travailleur-euse-s comme l'Association indépendante et démocratique de l'économie informelle du Cambodge (IDEA, en anglais), des associations alliées soutenant les travailleur-euse-s et des ONG internationales comme CARE, par exemple, ont incité ces sociétés à élaborer des lignes directrices volontaires au sein de toutes les entreprises faisant partie de la *Beer Selling Industry Cambodia* (BSIC)¹⁵³. Les pressions exercées par les syndicats et l'image négative associée à leurs marques ont incité les entreprises affiliées à la BSIC à offrir des contrats et un salaire minimum fixé à 50 dollars par mois à toutes les lanceuses de bière. Comme de plus en plus de lanceuses de bière ont obtenu un statut dans le secteur de l'emploi formel, les conditions juridiques ont été réunies pour permettre au syndicat de les fédérer et de lutter pour leurs droits en vertu du Code du travail.

Après d'innombrables tentatives de négocier avec la Cambrew Ltd., la CFSWF a appelé à une grève nationale et au boycott de la bière Angkor. Cette démarche a été soutenue par la presse internationale et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA). Parce qu'elles sont désormais protégées par le Code du travail, les lanceuses de bière ont réclamé que l'entreprise leur accorde un salaire supplémentaire pour toutes les fins de semaine et les jours fériés travaillés. Après une grève d'un mois, l'entreprise a consenti à payer 15 000 dollars aux lanceuses de bière pour les heures supplémentaires effectuées et à augmenter le salaire minimum dans le secteur de 50 à 150 dollars par mois.

La mobilisation des femmes en tant que membres de la CFSWF et leur volonté de faire grève malgré l'intimidation de l'entreprise et de l'État, ont généré de considérables changements sur le plan des salaires. Les actions nationales ont été renforcées par le soutien d'allié-e-s de la scène internationale. L'UITA a fait appel à la Confédération syndicale danoise (*LO-Denmark*), afin qu'elle fasse du lobbying auprès de Carlsberg quant au traitement réservé aux travailleur-euse-s du Cambodge. L'attention des médias internationaux et la pression exercée par les ONG, les associations de travailleur-euse-s et les fédérations syndicales mondiales ont poussé le gouvernement et les entreprises de l'industrie de la bière à accepter les demandes des travailleur-euse-s.

S'exprimant lors du Dialogue inter-mouvements, Ou Tep Phallin, vice-présidente de la CFSWF, a déclaré qu'en dépit des victoires, les luttes continuent : Le syndicat réclame toujours un salaire décent de 177 dollars par mois¹⁵⁴. En janvier 2016, la compagnie Cambrew Ltd. annonçait une modification des horaires de travail qui obligerait les femmes à quitter leur travail à 23 h plutôt qu'à 21 h. Les lanceuses de bière ont déclaré une grève parce que la CFSWF n'avait pas été consultée avant que les nouveaux horaires ne soient instaurés et en raison de craintes relatives à leur sécurité personnelle sur le chemin du retour à la maison à 23 h. Le changement d'horaires empêche les lanceuses de bière de pouvoir bénéficier des services de garde mis sur pied par l'entreprise parce qu'elles ne veulent pas que leurs enfants les accompagnent aussi tard le soir. Les actions menées par l'entreprise compriment le travail des femmes pour augmenter ses marges de profits. Cambrew Ltd. offre également des contrats à court terme pour dissuader les lanceuses de bière qui voudraient s'affilier au syndicat, ce qui constitue une forme d'antisindicalisme. Les horaires du matin sont imposés aux dirigeantes syndicales. Ainsi, elles ne peuvent prétendre à une augmentation de leurs revenus par le truchement d'heures supplémentaires ou des ventes plus importantes. Par ailleurs, leur crainte de devoir subir des brutalités policières ou d'être mises à pied menace leur activisme et leur mobilisation syndicale.

La Treatment Action Campaign contre les grandes pharmaceutiques

On estime qu'entre 2000 et 2005, le déni du gouvernement a provoqué le décès de 330 000 sud-africain-e-s, essentiellement noir-e-s et que 35 000 bébés sont nés avec le VIH, étant donné que les médicaments atténuant la transmission mère-enfant n'étaient pas accessibles.

La Treatment Action Campaign (TAC) est un mouvement social et une organisation sud-africaine qui œuvre pour faire en sorte que les personnes vivant avec le VIH ou le SIDA soient traitées avec dignité, et qu'elles aient accès à des traitements efficaces par l'intermédiaire du système de santé public. La TAC a été fondée en 1998, au moment où l'Afrique du Sud traversait d'énormes changements. Dans les années 1980 et 1990, les leaders fondateurs de cette initiative luttèrent pour les droits des personnes LGBTQI et contre le régime de l'apartheid.

En 1995, l'Afrique du Sud est devenue membre l'OMC et a accepté de signer l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, acceptant ainsi l'octroi de brevets sur les médicaments d'une durée de 20 ans. En 1996, le gouvernement Mandela a adopté la nouvelle Constitution sud-africaine, fondée sur les droits humains et la non-discrimination. Cependant, les plans économiques et sociaux de l'Afrique du Sud ont été entravés par les dettes accumulées sous le régime de l'apartheid. Par exemple, en 1993 le gouvernement du régime apartheid avait reçu un prêt de 850 millions de dollars du FMI, assorti d'une exigence de réduction des dépenses publiques¹⁵⁵. Au cours de la transition, la tension entre la poursuite des objectifs de justice sociale déterminés pendant la lutte antiapartheid et les politiques économiques néolibérales favorisées par le FMI, la Banque mondiale et les grandes entreprises impatientes d'investir le marché sud-africain devinrent manifestes.

En 1997, le gouvernement sud-africain a adopté le *Medicines and Related Substances Control Amendment Act* (Loi modificative sur le contrôle des médicaments et des substances connexes) qui permettait la substitution de médicaments de marque par des médicaments génériques à l'expiration du brevet, l'importation de médicaments génériques et un mécanisme transparent d'établissement des prix. Les entreprises pharmaceutiques transnationales ont perçu cette loi comme une menace à l'encontre de leurs brevets pharmaceutiques et de leurs profits¹⁵⁶. La *Pharmaceutical Manufacturers' Association* (PMA) et 40 entreprises pharmaceutiques transnationales ont intenté une poursuite contre le gouvernement sud-africain afin de faire supprimer cette loi. Cette action a retardé de trois ans la mise en vigueur de la loi, ce qui a eu pour effet d'empêcher les gens vivant avec le VIH ou le SIDA de bénéficier de traitements antirétroviraux (ARV) abordables.

Réagissant à cette situation, la TAC a lancé une de ses premières campagnes pour soutenir le gouvernement contre cette action en justice. La TAC a collaboré de près avec le *Congress of South African Trade Unions* (COSATU) afin de mobiliser les communautés, en plus de mener des campagnes d'éducation populaire pour contester les actions des entreprises transnationales. Médecins sans Frontières (MSF) a soutenu cette campagne en lançant une pétition mondiale appelée *Drop the case* contre les sociétés pharmaceutiques. En 2001, la PMA abandonnait la procédure contre le gouvernement sud-africain.

Comme l'expliquait Phumi Mtetwa lors du Dialogue inter-mouvements, la TAC a constitué le premier mouvement de masse en Afrique du Sud postapartheid à œuvrer pour mobiliser la population. Ce fut une période remplie de défis pour les leaders de la TAC qui ont dû apprendre rapidement les rouages de politiques de commerce et d'investissement complexes, tout en menant une cause devant les tribunaux et en collaborant avec le gouvernement en vue de restaurer un système de santé public qui avait été démantelé par le régime de l'apartheid.

En 1999, le mandat Nelson Mandela est parvenu à son terme et Thabo Mbeki a été élu à la présidence. Selon Mtetwa, le nouveau gouvernement de l'ANC a radicalement changé de position sur la question du VIH et du SIDA, allant même jusqu'à nier l'existence de la maladie ou à affirmer qu'elle n'exigeait pas de traitement antirétroviral. On estime qu'entre 2000 et 2005, ce déni de la part du gouvernement a provoqué le décès de 330 000 sud-africain-e-s, essentiellement noir-e-s et que 35 000 bébés sont nés avec le VIH, étant donné que les médicaments atténuant la transmission mère-enfant n'étaient pas accessibles¹⁵⁷.

La TAC a mobilisé la population qui est descendue dans les rues pour s'opposer au déni de Mbeki et aux coûts élevés des traitements antirétroviraux. Alliant un travail d'éducation politique et économique à des actions de masse, telles les lignes de piquetage et les marches, la TAC est parvenue à mobiliser 200 000 personnes, dont plusieurs vivaient avec le VIH ou le SIDA. La TAC a également cherché à mettre en lumière la féminisation de la pandémie du VIH et du SIDA étant donné que ce sont les sud-africaines noires qui représentent la population la plus à risque¹⁵⁸. Des t-shirts affichant « HIV positive » portés par les membres de la TAC et les demandes de médicaments pour la prévention de la transmission mère-enfant ont constitué le moyen de donner un visage à la pandémie, de briser le mythe voulant que le VIH et le SIDA touchent davantage les hommes gais et blancs et de réduire la stigmatisation associée au VIH et au SIDA. Il était important pour la TAC de tisser des alliances avec des organisations confessionnelles et des syndicats pour démontrer que le VIH et le SIDA représentaient un enjeu de santé majeur.

Il a fallu un certain temps avant que les expériences particulières des femmes trouvent une voix au sein du mouvement. À l'origine, la TAC avait été initiée et dirigée par des militants des droits des personnes LGBTQI masculins. Par après, le mouvement fut critiqué pour le peu d'accent qu'il plaçait sur l'autonomisation et les droits des femmes. Les femmes vivant avec le VIH et le SIDA n'avaient pas d'espace au sein de la TAC pour parler du fait de vivre avec le VIH lorsqu'on est une femme, ni des difficultés d'accès aux médicaments qui en résultaient. En réponse à cette situation, la TAC a mis en place un programme relatif aux droits des femmes et intégré plus de femmes aux postes de direction, afin de surmonter le sexisme régnant au sein du mouvement.

Pendant la présidence de Mbeki, le prix des traitements ARV sont demeurés inabordables. Alors, la TAC et l'*AIDS Law Project* ont déposé une plainte contre deux des plus grandes sociétés pharmaceutiques, GlaxoSmithKline et Boehringer Ingelheim¹⁵⁹. Les membres de la TAC ont témoigné devant la *South African Competition Commission* (Commission sud-africaine sur la concurrence) affirmant que le prix exorbitant des ARV leur rendait l'accès aux traitements absolument impossible¹⁶⁰. En octobre 2003, la Commission a retenu les éléments de preuve corroborant ces allégations et menacé d'introduire une action en justice. Ces circonstances ont incité GlaxoSmithKline et Boehringer à s'asseoir à la table de négociation avec la TAC et l'*AIDS Law Project*. Les deux entreprises transnationales se sont entendues pour permettre aux entreprises de fabrication de médicaments génériques de vendre leurs produits en Afrique du Sud et dans d'autres pays africains. Ce recours au système judiciaire contre de grandes sociétés pharmaceutiques s'est avéré efficace, non seulement parce qu'on a créé un précédent, mais aussi pour réaffirmer la suprématie du droit à la santé par rapport aux bénéfices des entreprises.

Plutôt que de placer l'accent uniquement sur l'accès aux traitements antirétroviraux, la TAC a choisi de réclamer un renforcement du système de santé public, de l'accès à l'eau potable pour prendre les médicaments et de l'accès à l'électricité et à un réfrigérateur pour entreposer les médicaments. Le mouvement a soulevé les besoins particuliers des personnes noires vivant dans la pauvreté qui étaient les plus touchées par la pandémie du VIH et du SIDA.

Le recours aux lois, auquel s'ajoutent la mobilisation de masse et l'action directe, sont autant d'éléments ayant contribué au succès de cette campagne. La TAC a constamment insisté sur le principe de non-discrimination inscrit à la Constitution sud-africaine de 1996 pour affirmer le droit à la santé et aux traitements ARV pour tous et toutes, quelle que soit la race, la classe, le genre et l'orientation sexuelle des personnes concernées. En réclamant ces droits économiques et sociaux, les activistes de TAC ont élargi et renforcé les droits civiques et politiques au sein de l'Afrique du Sud postapartheid, en exerçant leur droit à la liberté d'expression, aux protestations non violentes ainsi qu'à l'accès à l'information et au système judiciaire¹⁶¹.

Movimento dos Atingidos por Barragens (MAB)

Le *Movimento dos Atingidos por Barragens* (Mouvement des populations touchées par les barrages, MAB) est un mouvement social national brésilien issu de la base. Le mouvement est né des manifestations populaires qui ont eu lieu à travers le pays pendant les années 1970 et 1980 pour contester la construction de barrages hydroélectriques. Ces mégas projets d'infrastructures ont causé le déplacement de milliers de communautés afin de générer de l'électricité bon marché au profit d'industries électro-intensives. Le MAB estime que plus d'un million de personnes ont été évincées de leurs terres, de leurs foyers et de leurs communautés en raison de la construction de barrages¹⁶².

En 1991, le premier congrès des personnes touchées par les barrages a organisé une rencontre et établi le MAB comme mouvement social national. Le MAB est présent dans 19 États brésiliens. Il rassemble des paysan-ne-s, de petit-e-s exploitant-e-s agricoles, des personnes sans terre, des peuples autochtones, des personnes vivant de la pêche ou des mines, des *quilombolas* (communautés noires) et des populations urbaines. Le mouvement lutte pour la préservation de l'environnement et les droits des personnes à la terre, au logement et à la vie communautaire. L'accès à l'énergie ne devrait pas être une commodité, mais plutôt un bien public, disponible à tous et toutes, sans possibilité de spéculation et de profits réservés à quelques-uns. Le MAB agit pour diminuer les tarifs énergétiques exorbitants qui sont fondés sur les prix internationaux. Le mouvement réclame un nouveau modèle énergétique et un remaniement complet du système ayant cours au Brésil sur le plan de la production, de la transmission, de la distribution et de la commercialisation de l'énergie.

Pour le MAB, la lutte des gens touchés par les barrages s'inscrit dans une lutte plus vaste autour des questions de classe, de genre, de race et d'origine ethnique au Brésil. La privatisation de l'eau et de l'électricité n'avantage que les grandes entreprises nationales et transnationales, en plus de rendre ces biens inabordables pour les ménages de la classe ouvrière, et les communautés paysannes et autochtones. Le travail non rémunéré et le travail domestique qu'accomplissent les femmes est rendu plus difficile puisqu'elles doivent pallier l'absence d'électricité à la maison en parcourant de longues distances pour assurer l'approvisionnement en eau. Le MAB réclame une réduction substantielle des prix de l'électricité en faisant la promotion de tarifs d'énergie équivalents pour l'ensemble de population et les grandes entreprises, de l'électricité gratuite pour les foyers ruraux utilisant moins du seuil minimal d'électricité et de la mise en application d'un tarif spécial pour les foyers à faible revenu¹⁶³. Le mouvement propose un modèle énergétique alternatif qui place les femmes et les groupes opprimés au centre des préoccupations et leur donne voix au chapitre dans les processus de décision.

Les efforts de renforcement du mouvement reflètent ce modèle alternatif par l'accent placé sur l'éducation politique populaire et la formation en leadership destinée aux femmes et aux groupes opprimés. Tous les groupes communautaires locaux affiliés au MAB doivent compter le même nombre de femmes que d'hommes aux postes de leadership¹⁶⁴. Pour traiter de la discrimination fondée sur le genre au sein du mouvement, le MAB a également mis sur pied des espaces autonomes réservés aux femmes, où elles peuvent se rencontrer et élaborer des stratégies entourant leurs demandes et leurs actions. Le mouvement réclame une réforme juridique nationale afin d'obtenir des compensations égales pour les femmes et les hommes qui travaillent, en cas de déplacements, de réductions d'effectifs ou de dommages écologiques.

Par le biais de ses actions de plaidoyer, le MAB tente de traiter de la discrimination fondée sur le genre sur le marché du travail et de faire reconnaître le rôle inégal des femmes en matière de reproduction sociale. Les changements de politiques peuvent être longs à advenir. Aussi, le mouvement poursuit également des objectifs concrets pour améliorer la vie des femmes, comme l'accès à l'électricité, les incitatifs à la production d'aliments sains par la mise en place de jardins biologiques et de technologies relatives au stockage de l'eau et au chauffage. Ces mesures allègent le temps de travail des femmes qui peuvent dès lors consacrer plus de temps à participer à des processus de mobilisation et de prises de décision à tous les niveaux du mouvement.

En novembre 2015, le barrage de retenue des résidus d'une mine de fer située à Mariana a lâché, déversant un flot torrentiel de boue et de déchets miniers toxiques. Il s'agit de la pire catastrophe minière s'étant produite au Brésil. Des milliers de personnes ont été déplacées et la boue a contaminé le Rio Doce, la plus grande rivière du Brésil qui traverse les États de Mina Gerais et d'Espírito Santo avant de rejoindre la mer. Le Rio Doce mesure 853 km de long et quelques 3,4 millions de personnes vivent dans la région alentour¹⁶⁵. La contamination de l'eau a empêché les personnes de continuer à pêcher et détruit leurs moyens de production de subsistance locaux. Vingt personnes sont décédées, et une femme enceinte a vécu une fausse couche après avoir été emportée par la coulée de boue sur près d'un kilomètre. L'entreprise a refusé de la reconnaître en tant que victime ayant perdu un membre de sa famille, lui niant tout droit à une indemnisation.

L'ampleur de la catastrophe environnementale et humaine de Mariana a suscité des protestations à travers le pays. Samarco, une coentreprise unissant Vale, une minière brésilienne et BHP Billiton, une société transnationale australienne, exploite la mine. Des syndicats, des personnes sans terre, des mouvements paysans, des groupes religieux progressistes et d'autres organisations de la société civile ont soutenu les réclamations d'indemnisation et de dédommagement des membres du MAB de Mariana auprès des entreprises. Les tribunaux brésiliens ont conclu que Samarco devrait payer 4,4 milliards de réaux endéans les trois ans pour assainir la région face à cette catastrophe environnementale¹⁶⁶.

Les femmes sont en première ligne des protestations à Mariana et partout au Brésil. Au cours de la Journée internationale des droits des femmes de 2016, des femmes membres du MAB et d'autres mouvements sociaux ont bloqué la voie ferroviaire de Vale pendant 24 heures, perturbant l'exportation du fer¹⁶⁷. Au siège de Vale, à Rio de Janeiro, les manifestant-e-s ont lancé de la boue recueillie sur les lieux de la catastrophe dans l'entrée du building. Dans d'autres États, des femmes et d'autres personnes opprimées ont organisé des marches et ou occupé certains lieux pour dénoncer les prix croissants de l'électricité et la privatisation de l'eau. Parmi leurs demandes, les femmes font état de la violence qu'elles subissent au sein leurs propres foyers en raison de l'augmentation du taux d'alcoolisme chez les hommes à la suite de catastrophes écologiques comme celle de Mariana. Les femmes sont aussi la cible de violence de la part des forces policières et plusieurs leaders du MAB, dont Nilce de Souza Magalhães, ont été assassinées¹⁶⁸.

Les entreprises incitent le gouvernement à criminaliser les activités des mouvements sociaux. Face à cette situation, le MAB et sa vaste alliance avec d'autres mouvements sociaux et syndicats du Brésil mettent la pression sur le gouvernement afin qu'il adopte les dispositions juridiques nécessaires pour que les personnes touchées par les barrages puissent siéger à la table de négociation. Aujourd'hui, les grandes entreprises se servent de leur pouvoir pour déterminer qui est touché ou non par les barrages. Elles établissent des normes juridiques qui sont par la suite ratifiées par le *Brazilian Council for the Defence of the Rights of the Human Person* (Conseil brésilien de protection des droits humains de la personne). Par conséquent, il importe d'instaurer des processus participatifs et transparents afin de concevoir une politique d'indemnisation nationale destinée aux personnes affectées par les barrages,.

La mobilisation des femmes dans le delta du Niger

Au Nigéria, le secteur pétrolier est dirigé conjointement par l'État et les entreprises pétrolières¹⁶⁹. Le gouvernement et les entreprises participent à la dévastation et à l'oppression des peuples du delta du Niger. Les entreprises ont activement monté des communautés les unes contre les autres lors des débats pour décider qui devrait recevoir les royalties découlant du forage pétrolier. Cette situation a mené à des confrontations sanglantes qui ont entraîné une militarisation de la région et des interventions de forces de sécurité gouvernementales et d'agents de groupes d'agences privés de sécurité à l'encontre de groupes de jeunes militant-e-s. Des femmes ont subi des actes de violence, des viols et des vols de la part de ces multiples groupes armés. Au cours des années 1990, les meurtres brutaux de milliers de membres du peuple Ogoni, y compris de leaders comme Ken Saro-Wiwa, ont attiré une attention internationale sur la région. Cependant, les cycles de violentes protestations et de répression exercée par l'État qui résultent de l'extraction pétrolière persistent.

À la suite des violents conflits des années 1990, plusieurs réseaux sociaux ont été décimés, provoquant des difficultés économiques. Les déversements pétroliers ont causé de la pollution, contaminé des ruisseaux et des rivières, tuant les poissons, sources de subsistance pour les femmes et denrée de base dans la région. Par conséquent, l'eau potable vient également à manquer. Les femmes s'adonnent à l'agriculture à petite échelle, mais cette activité n'est plus viable puisque le sol est imbibé de pétrole. Contrairement aux hommes qui ont trouvé du travail dans les raffineries pétrolières, les femmes ont peu d'options vers lesquelles se tourner pour gagner leur vie. Le travail du sexe est devenu une source de revenu alternative pour les jeunes femmes étant donné que le nombre de travailleurs étrangers augmente sans cesse. En raison des inégalités de pouvoir entre les jeunes travailleuses du sexe et leurs clients, il leur est difficile de leur imposer l'usage de préservatifs. De plus, l'absence d'information sur le VIH et le SIDA contribue également à l'augmentation des taux de prévalence chez les femmes et dans la région.

Suite aux multiples tentatives de négociation avec les agents de liaison des entreprises, les groupes communautaires de femmes ont adopté une forme plus dérangeante de protestation qui a également contribué à unir leurs communautés : En juillet et août 2002, plusieurs groupes de femmes du delta du Niger ont occupé des plateformes pétrolières, apportant des aliments crus, des ustensiles de cuisine et des tentes qui leur ont permis de poursuivre leurs actions pendant des semaines¹⁷⁰. Quelque 600 femmes du peuple Itsekiri ont occupé pendant 10 jours le terminal et la gare de wagons-citernes de Chevron qui lui permettent d'exporter 450 000 barils par jour.¹⁷¹ Lorsqu'elles ont été menacées de violence par les forces de sécurité, les femmes ont transgressé un tabou traditionnel en se dévêtant. La croyance veut que la nudité publique sème la honte et jette l'opprobre sur une société entière¹⁷². Cette action a fait suite aux vaines tentatives de jeunes hommes de prendre les armes contre les entreprises, jeunes que l'État a ensuite rejeté en les désignant comme « terroristes ». Leur geste a répondu au besoin qu'avaient les femmes d'exprimer la nature fondée sur le genre de la marginalisation et de l'exclusion qui découlent de l'extraction pétrolière et dont elles sont victimes¹⁷³. En réponse à leur réclamations, le directeur général des affaires publiques de Chevron s'est rendu à Warri, afin d'entamer des pourparlers avec elles. Au final, seules deux femmes ont été intégrées aux négociations qui ont été monopolisées et dominées par des chefs, de jeunes leaders et des représentants gouvernementaux masculins.

En 2004, le delta du Niger était en pleine crise, les forces gouvernementales affrontant les groupes armés qui cherchaient acquérir le contrôle des plateformes pétrolières. En 2009 une amnistie fut signée (en anglais) entre le gouvernement et les insurgés. Aucune indemnisation en compensation de la violence sexuelle et physique et des traumatismes subis par les femmes et les filles pendant toutes ces années ne leur a été accordée.

À la suite du conflit armé, Chevron et Shell ont initié l'Accord global de coopération ou Global Memorandum of Understanding (GMOU) (en anglais), dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale des entreprises. Chevron a mis sur pied des conseils de développement régionaux et Shell, des conseils de regroupements sectoriels pour susciter la participation des communautés. Bien que quelques femmes siègent à ces conseils, les attitudes patriarcales et les structures de pouvoir sont telles qu'elles n'ont pas de réel pouvoir décisionnel. Les hommes qui font partie des conseils de développement sont soupçonnés de s'enrichir injustement, ce qui crée des tensions avec les autres membres de la communauté. Les deux entreprises sont soupçonnées d'influencer les élections communautaires en soutenant les chefs et les jeunes militants qu'elles sont en mesure de contrôler. Selon Emem J. Okon, fondatrice du *Kebetkache Women Development & Resource Centre*,

Le pouvoir corporatif a provoqué des ravages; elles ont détruit notre système de leadership traditionnel. Elles ont détruit l'unité des peuples du delta du Niger. Elles ont détruit l'écosystème et elles ont détruit des vies : il y a des taux élevés de mortalité maternelle résultant des effets de l'inhalation de gaz toxiques émis dans l'atmosphère. [Traduction libre]

Les organisations comme celle d'Okon soutiennent les femmes qui s'expriment en leur propre nom. Elles créent des plateformes et renforcent les capacités des femmes pour qu'elles soient à même de formuler leurs exigences à l'État et aux entreprises transnationales. Okon a représenté les préoccupations des femmes du delta du Niger au cours de deux assemblées générales annuelles des actionnaires de Chevron. À la suite de ces rencontres, Chevron a promis de rencontrer les leaders des femmes pour entendre leurs demandes, mais cela ne s'est jamais produit. Dans son rapport annuel de 2011 sur la responsabilité sociale des entreprises, Chevron affirmait qu'elle s'engageait à allouer 50 millions de dollars sur cinq ans¹⁷⁴ à l'Initiative de partenariat du delta du Niger (en anglais), une société sans but lucratif basée aux États-Unis qui vise à « autonomiser les entrepreneurs économiques et les défenseurs de la paix en travaillant à améliorer leurs moyens de subsistance et en favorisant l'harmonie dans leurs diverses communautés », société au sein de laquelle Chevron détient de considérables intérêts commerciaux.

Les femmes affirment qu'il existe peu de preuve démontrant que ces fonds se sont traduits en réel changement, particulièrement pour les femmes, ou encore pour l'ensemble des communautés, compte tenu des niveaux de pauvreté et d'inégalités persistants. Les programmes de responsabilité sociale des entreprises ont construit des écoles, mais il n'y a pas de personnel enseignant ni de matériel éducatif et les écoles demeurent donc vides. Une évaluation rurale participative menée en 2009 a révélé que le projet de Shell dans la zone de gouvernement local d'Ahoada Ouest, qui a consisté à offrir des citernes d'eau à la communauté Ebrassa montré qu'elles n'ont pas été utilisées parce que l'entreprise n'avait pas consulté la communauté au sujet des services dont elle avait besoin. S'ensuivirent des conflits et des mésententes entre les membres de la communauté et l'entrepreneur de la Shell¹⁷⁵.

Zones libérées

Les zones libérées sont des espaces et des lieux où l'on maintient ou crée des formes de production, de consommation et de distribution qui ne dépendent pas des normes économiques capitalistes et des structures politiques des États. À la lumière de ce que nous savons aujourd'hui sur le changement climatique, il est impossible de ne pas inclure les activités des entreprises transnationales du secteur extractif et des agroentreprises dans les débats plus vastes sur les modèles alternatifs de développement et les changements systémiques.

Les zones libérées sont des espaces et des lieux où l'on maintient ou crée des formes de production, de consommation et de distribution qui ne dépendent pas des normes économiques capitalistes et des structures politiques des États.

Dans le delta du Niger, les femmes réclamaient clairement la fin de l'extraction pétrolière et le retour à leurs modes de subsistance traditionnels. En réalité, les femmes défendaient leurs moyens de subsistance contre le capital mondial dominant¹⁷⁶. Les mouvements d'autochtones, de paysans et des sans-terre proposent d'autres conceptions de notre relation à la nature, et critiquent sévèrement le modèle de développement dominant. Inspirées de la cosmovision de peuples autochtones, des notions telles que le *Buen Vivir* (le « bien vivre » en espagnol), valorisent la nature, la solidarité, la cohésion et reconnaissent l'importante contribution du travail des femmes sur le plan de l'agriculture de subsistance et de la reproduction sociale¹⁷⁷. Ces notions ne se traduisent pas en termes monétaires. Elles sont plutôt valorisées par le biais des structures qui organisent la communauté, accordant le temps et les ressources nécessaires à la production durable de denrées alimentaires et aux soins prodigués aux membres de la communauté.

Les zones libérées attestent de la pluralité des structures économiques, sociales et culturelles qui peuvent exister hors de la portée du pouvoir corporatif. Pour arriver à survivre, les zones libérées, telles celles des communautés autochtones qui protègent leur mode de vie, des paysan-ne-s qui pratiquent l'agroécologie sur leurs terres ou les coopératives communautaires qui s'occupent de leur propre production, doivent contester le pouvoir corporatif et la menace constante qu'il représente pour leurs moyens de subsistance et leurs mouvements. Les communautés doivent par ailleurs s'attaquer aux normes fondées sur la suprématie blanche et le patriarcat qui se sont immiscées dans leurs mouvements, afin de bâtir des zones libérées qui favorisent plus d'égalité en matière de genre, de classe, de race ou d'origine ethnique.

Les groupes autochtones contestent l'impérialisme vert aux Mexique

Lucila Bettina Cruz Velázquez a partagé le récit de lutte suivant lors du Dialogue inter-mouvements. Cruz Velázquez habite l'isthme de Tehuantepec, dans l'État d'Oaxaca, au Mexique. Elle est une autochtone *binniza* (zapotèque), cofondatrice de l'Assemblée des peuples autochtones de l'isthme de Tehuantepec pour la défense de la terre et du territoire. Cinq peuples autochtones interagissent dans l'isthme de Tehuantepec, possédant leurs propres langues, croyances religieuses et systèmes judiciaires.

Dans la région où habite Lucila Bettina Cruz Velázquez, la majorité de la population dépend de la pêche et de l'agriculture pour survivre. Comme elle l'explique, la préparation d'une célébration stimule leur propre marché local : les femmes s'adonnent au tissage et à la confection de vêtements, elles produisent des tortillas avec le *zapalote chico*, une variété de maïs adaptée aux grands vents de la région. Plus haut dans la lagune, les hommes pêchent et les femmes s'échangent leurs prises. Ainsi, ils ne sont pas entièrement dépendants de marchés extérieurs, même s'ils demeurent connectés grâce aux téléphones portables et aux services bancaires.

Nous sommes pauvres, comme tout le monde et pourtant nous ne sommes peut-être pas les plus pauvres. Nos enfants ne sont pas mal nourris. Nous ne dépendons pas seulement du marché et d'un salaire. Certains de nos frères et sœurs mangent du poisson et des crevettes tous les jours.

Lucila Bettina Cruz Velázquez explique que « *Le pouvoir de notre communauté découle du collectif, il prend source dans la famille : les femmes, les hommes, les enfants et nos familles élargies* ». Les femmes et les hommes prennent ensemble les décisions quant à la production et la distribution des denrées alimentaires et d'autres biens. Les femmes sont respectées en tant que *constructoras de la vida* (bâtisseuses de vie). Le pouvoir dont jouissent les femmes au sein de la communauté dépend de leur capacité à mener la production et la distribution ainsi que la reproduction de la vie communale.

Ce mode de vie est menacé par la construction du mégaprojet *Southern Windfarm Energy*, initié par des entreprises transnationales européennes. Le gouvernement mexicain a adopté une loi qui appelle à de plus grands investissements en énergie renouvelable. En raison des grands vents qui la traversent, la région de l'isthme de Tehuantepec a été ciblée comme site idéal pour la production d'énergie éolienne. Les entreprises transnationales, comme Électricité de France et Walmart, ont été financées par le Fonds pour les technologies propres sous l'égide de la Banque mondiale, en vue d'investir dans l'isthme¹⁷⁸. Les communautés allèguent que les entreprises transnationales sont malhonnêtes et qu'elles menacent les membres de la communauté pour les forcer à vendre ou à louer leurs terres en vertu de contrats injustes et ce, en dépit du fait que ces terres soient soumises au régime de propriété communale. En outre, les communautés affirment ne jamais avoir été informées ni consultées, et qu'elles n'ont pas non plus consenti à l'établissement du parc éolien.

Les incidences de ces parcs éoliens incluent le bruit constant de la construction et la mort de millions de chauve-souris et d'oiseaux migratoires qui sont essentiels à l'équilibre écologique de la région. Les forêts et les terres agricoles sont détruites pour faire place à des générateurs qui occupent jusqu'à un demi-hectare chacun. Comme l'explique Lucila Bettina Cruz Velázquez, « *C'est une énergie qu'on nous impose, elle n'est ni verte, ni durable* ». La production d'énergie propre dans la région de l'isthme ne rendra pas le Mexique moins dépendant de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles; le gouvernement prévoit une augmentation de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles qui devrait considérablement dépasser la production d'énergie éolienne¹⁷⁹.

Lucila Bettina Cruz Velázquez désigne cette situation comme une nouvelle forme d'*impérialisme vert*. Le Mexique, plutôt que d'être plus autonome dans sa production énergétique, dépend principalement d'entreprises transnationales européennes pour produire et exporter son électricité. L'énergie éolienne ne servira pas à l'électrification des communautés locales. Elle sera plutôt vendue à d'autres entreprises transnationales comme Walmart Mexico, Arcelor Mittal, Steel Lazaro Cardenas et Grupo Modelo, pour ne nommer que celles-là¹⁸⁰ et exportée vers les pays de l'Amérique centrale¹⁸¹. On prévoit que l'augmentation de la production énergétique encourage la création d'une nouvelle zone franche d'exportation (*ZFE, maquiladora en español*) à Oaxaca¹⁸². Les entreprises transnationales tirent des profits de la vente d'électricité, alors que la privatisation de l'électricité au Mexique a provoqué une augmentation considérable des tarifs imposés aux communautés autochtones par la *Comisión Federal de Electricidad* (CFE), une entité gouvernementale¹⁸³.

Lucila Bettina Cruz Velázquez est membre de la Résistance civile contre le prix élevé de l'électricité. Elle travaille depuis 2007 à organiser et à mobiliser sa communauté contre les mégaprojets éoliens. Son activisme en a fait une cible de la répression étatique. Elle a été agressée, arrêtée et détenue arbitrairement en 2012, puis à nouveau en 2013, à la suite de manifestations pacifiques contre la complicité de la CFE suite à l'octroi de contrats de parcs éoliens présumés illégaux sur les terres autochtones¹⁸⁴. En 2015, après de longues procédures judiciaires, elle a été acquittée de toutes les charges pénales qui pesaient contre elle. Lucila Bettina Cruz Velázquez est membre de l'Initiative mésoaméricaine des défenseuses des droits humains, IM-Defensoras. Tout comme plusieurs autres femmes et leaders autochtones, ses actions visant à protéger sa communauté sont criminalisées et elle continue d'être la cible de violentes menaces¹⁸⁵.

« C'est une énergie qu'on nous impose, elle n'est ni verte, ni durable ».

En 2015, les communautés autochtones de l'isthme de Tehuantepec ont déposé une requête en justice pour stopper le mégaprojet *Southern Windfarm Energy*. La pétition signée par 1 665 membres de la communauté *binniza* contestait le projet de construction d'un parc éolien sur leurs terres communales. La Cour du septième district a suspendu les autorisations, les permis, les approbations, les licences et les modifications concernant l'utilisation des terres accordés par les autorités locales et fédérales. Le jugement reconnaît que les droits des communautés à l'autodétermination et à la préservation de leur habitat, inscrits dans la Constitution mexicaine, avaient été violés. Malgré tout, ces droits continuent d'être ignorés ou violés au profit du pouvoir corporatif.

Les entreprises transnationales qui arrivent dans l'État d'Oaxaca, l'un des plus pauvres du Mexique, promettent le développement et le progrès par le biais de la création d'emplois et le paiement en argent comptant pour les terres. Cependant, cela obligerait les groupes autochtones à migrer vers les régions urbaines, à perdre la terre qui les nourrit et à vivre dans une pauvreté abjecte. Comme le soutient Lucila Bettina Cruz Velázquez, l'alternative à cette perception du développement et du progrès consiste à défendre leur culture en tant que communauté autochtone, parce que ce sont ces traditions, transmises de génération en génération, qui leur ont permis de vivre dans l'isthme de manière durable.

Le fait de vivre la vie que nous avons héritée de nos ancêtres est une forme de résistance. Nous avons résisté à la colonisation et à diverses formes de domination. Cela devient de plus en plus compliqué mais nous continuerons de résister.

CONCLUSION

Depuis plus de 40 ans, les entreprises et les structures étatiques qui les soutiennent ont bâti et continuent de bâtir une architecture de l'impunité. Leur monopole croissant leur permis d'acquérir un pouvoir politique et de prendre le contrôle de systèmes judiciaires leur permettant d'accaparer les richesses et de bafouer les droits des communautés. L'opposition croissante reflète le manque de confiance des personnes vis-à-vis des agences de l'État et celles d'envergure internationale chargées du rôle de supervision. Une situation désolante clairement formulée lors du Dialogue inter-mouvements. Pour démanteler le pouvoir corporatif et le système qui favorise son pillage, il est impératif de créer une société alternative, où les personnes sont celles qui stimulent et déterminent leur propre croissance, leur développement et leur bien-être. Il est non seulement important de reconnaître et de respecter les alternatives qui existent déjà, mais il faut aussi un effort délibéré d'unir les expériences et les luttes à travers les différents mouvements.

Pour intensifier les luttes de résistance contre les excès du pouvoir corporatif et la domination d'une vision corporatiste du développement, nous devons jeter des ponts entre les différents mouvements sociaux pour favoriser et renforcer le pouvoir des peuples.

Pour intensifier les luttes de résistance contre les excès du pouvoir corporatif et la domination d'une vision corporatiste du développement, nous devons jeter des ponts entre les différents mouvements sociaux pour favoriser et renforcer le pouvoir des peuples. Aujourd'hui, 70 millions de femmes sont membres de syndicats, et plusieurs millions d'autres sont membres de coopératives ou d'associations de droits des travailleur-euse-s. La portée et le potentiel du pouvoir des femmes et des féministes de contester celui des entreprises et de créer des zones libérées sont considérables même si les avancées et les reculs peuvent sembler cycliques. La capacité des entreprises à exercer leur pouvoir de façon officielle, obscure ou invisible, en collusion avec l'État et les autres pouvoirs, constitue une menace constante à nos efforts d'organisation et à nos mouvements.

Pour faire basculer le pouvoir corporatif il faut maintenir et renforcer pouvoir populaire.

Ce document ne prétend pas recommander une marche à suivre particulière qui ignorerait les diverses stratégies déjà adoptées par différentes communautés pour contester le pouvoir corporatif. Ce texte constitue plutôt une reconnaissance de la détermination des communautés à démanteler et à contester la mainmise des entreprises sous toutes ses formes. Nous espérons plutôt que, les témoignages des personnes ayant pris part au Dialogue inter-mouvements encourageront des conversations, des collaborations et des analyses plus exhaustives entre les différents mouvements.

- ¹ Voir par exemple le rapport d'Oxfam *Une économie au service des 1 %* ou *State of Power Report 2016* du *Transnational Institute*.
- ² Mohanty, C. *Under Western Eyes Revisited: Feminist Solidarity through Anticapitalist struggles*. Signs 28(2), p. 499-535. 2003.
- ³ White, D. S. *The Top 175 Global Economic Entities*. 2012 <http://dstevenwhite.com/2012/08/11/the-top-175-global-economic-entities-2011/>. Cited in Pingeot, Lou (2014) Corporate influence in the Post-2015 process. Global Policy Watch, MISEREOR and Brot für die Welt. 2014. (consulté le 23 janvier 2016)
- ⁴ White, D. S. *The Top 175 Global Economic Entities*. 2012 <http://dstevenwhite.com/2012/08/11/the-top-175-global-economic-entities-2011/>. Cited in Pingeot, Lou (2014) Corporate influence in the Post-2015 process. Global Policy Watch, MISEREOR and Brot für die Welt. 2014. (consulté le 23 janvier 2016)
- ⁵ Vitali, S. et al. *The network of global corporate control*. ETH Zurich, Switzerland, 2011.
- ⁶ Vitali, S. et al. *The network of global corporate control*. ETH Zurich, Switzerland, 2011.
- ⁷ Oxfam. *Une économie au service des 1 %*, Royaume-Uni, 2016.
- ⁸ Forbes. *The Top 100 Billionaires – Global – 2015*. USA, 2015.
- ⁹ World Bank. *Gross domestic product 2015*. USA, 2016. Consulté le 10 mai 2016.
- ¹⁰ Sueddeutsche Zeitung. *Panama Papers: The secrets of dirty money*. Germany, 2016. <http://panamapapers.sueddeutsche.de/en/>. (consulté le 11 avril 2016).
- ¹¹ VeneKlasen, L. and Miller, V. *A New Weave of People, Power and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*, World Neighbors, USA, 2002.
- ¹² Voir par exemple le document [analysis page by the Global Policy Forum](#) relatif à l'influence des entreprises sur la gouvernance.
- ¹³ Pour débiter, nous suggérons la lecture de Harvey, D. *A Brief History of Neoliberalism*. Oxford, 2005 et de poursuivre en consultant l'ouvrage d'Elson Diane *Gender Justice, Human Rights, and Neo-Liberal Economic Policies* Oxford, 2002 abordant le sujet d'une perspective féministe.
- ¹⁴ Solidarity Center. *Justice for All: A guide to workers' rights in the global economy*. USA, 2009.
- ¹⁵ Pour plus de renseignements sur les PAS en Afrique, voir Tsikata, D. *Effects of Structural Adjustment on women and the poor*. Third World Network, 1995.
- ¹⁶ Solidarity Center. *Justice for All: A guide to workers' rights in the global economy*. USA, 2009.
- ¹⁷ Marphatia, A. et al. *Confronting the Contradictions: IMF, Wage Bill Caps and the Case for Teachers*, ActionAid International, Johannesburg, 2007; Rowden, R. *The Deadly Ideas of Neoliberalism: How the IMF has Undermined Public Health and the Fight Against AIDS*. ZED Books, 2009.
- ¹⁸ Budlender, D. et G. Hewitt. *Engendering Budgets: A Practitioners' Guide to Understanding and Implementing Gender-Responsive Budgets*. Commonwealth Secretariat. UK, 2003.
- ¹⁹ Ortiz, I, M. Cummins, J. Capaldo, K. Karunanethy. *The Decade of Adjustment: A Review of Austerity Trends 2010-2020 in 187 Countries*. International Labour Office. Switzerland, 2015.
- ²⁰ Lethbridge, J. *Health Care Reforms and the Rise of Global Multinational Health Care Companies*. Public Services International Research Unit. UK, 2015.
- ²¹ Pearson. *Focused on delivery Pearson Annual report and accounts 2015*. USA, 2016.
- ²² Singh, K. *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (2014, A/69/402)*. Assemblée générale des Nations Unies. États-Unis, 2014.
- ²³ Fischer, S. et al. *Should the IMF pursue capital account convertibility*. Princeton University. USA, 1998.
- ²⁴ Furceri, D. and P. Loungani. *Capital Account Liberalization and Inequality*. IMF Working Paper 15/243. USA, 2015.
- ²⁵ Organisation mondiale du commerce. *Rapport sur le commerce mondial 2011. L'OMC et les accords commerciaux préférentiels : de la coexistence à la cohérence*. OMS. Suisse, 2011. Cité dans Khan, T. *Delivering Development Justice? Financing the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Réunion du groupe d'experts d'ONU Femmes « Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable ». États-Unis, 2015.
- ²⁶ Khan, T. *Delivering Development Justice? Financing the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Réunion du groupe d'experts d'ONU Femmes « Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable ». États-Unis, 2015.
- ²⁷ de Zayas, A. *Rapport de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable*. Assemblée générale des Nations Unies, A/70/285. États-Unis, 2015.
- ²⁸ de Zayas, A. *Rapport de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable*. Assemblée générale des Nations Unies, A/70/285. États-Unis, 2015.
- ²⁹ Solidarity Center. *Justice for All: A guide to workers' rights in the global economy*. USA, 2009.
- ³⁰ Lee, S et al. *The World Bank's "Employing Workers" index: Findings and critiques – A review of recent evidence*. International Labour Review, vol. 147, issue 4, pages 416-432. 2008.
- ³¹ CSI. *Scandale : Immersion dans les chaînes mondiales d'approvisionnement de 50 des plus grandes entreprises*, Belgique, 2016.
- ³² Sukthankar, A. and R. Gopalakrishnan. *Freedom of association for women workers in EPZs: a manual*. International Labour Office. Geneva, 2012.
- ³³ McCallum, Jamie K. *Export processing zones: Comparative data from China, Honduras, Nicaragua and South Africa*. International Labour Office. Switzerland, 2011.
- ³⁴ McCallum, Jamie K. *Export processing zones: Comparative data from China, Honduras, Nicaragua and South Africa*. International Labour Office. Switzerland, 2011.
- ³⁵ Zhihua Zeng, Douglas *Global Experiences with Special Economic Zones with a Focus on China and Africa*. World Bank. USA, 2015.
- ³⁶ Sukthankar, A. and R. Gopalakrishnan. *Freedom of association for women workers in EPZs: a manual*. International Labour Office. Geneva, 2012.
- ³⁷ Sukthankar, A. and R. Gopalakrishnan. *Freedom of association for women workers in EPZs: a manual*. International Labour Office. Geneva, 2012.

- ³⁸ L'Internationale des Services Publics. Rapport de l'Internationale des Services Publics – Accord sur le commerce des services (ACS). France, 2013.
- ³⁹ Lavoie, M. and E. Stockhammer. *Wage-led growth: Concept, theories and policies*. ILO Conditions of Work and Employment Series No. 41. International Labour Organization. Switzerland, 2012.
- ⁴⁰ Hall, D. *Pourquoi les partenariats public-privé ne fonctionnent pas : les différents avantages de l'alternative publique*. L'Internationale des Services Publics. Royaume-Uni, 2015.
- ⁴¹ Mishel, L. and A. Davis. *Top CEOs Make 300 Times More than Typical Workers Pay Growth Surpasses Stock Gains and Wage Growth of Top 0.1 Percent*. Economic Policy Institute. USA, 2015.
- ⁴² Mishel, L. and A. Davis. *Top CEOs Make 300 Times More than Typical Workers Pay Growth Surpasses Stock Gains and Wage Growth of Top 0.1 Percent*. Economic Policy Institute. USA, 2015.
- ⁴³ Crivelli, E., Mooij, R and M. Keen *Base Erosion, Profit Shifting and Developing Countries* IMF. USA, 2015.
- ⁴⁴ IMF *Dealing with the Revenue Consequences of Trade Reform*. USA, 2005.
- ⁴⁵ WWG sur le FdD. *Réaction au Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement : le Programme d'action d'Addis-Abeba*. Le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement. 2015
- ⁴⁶ OCDE. *L'OCDE plaide en faveur d'une intensification de la coopération internationale concernant la fiscalité des entreprises*. France, 2013.
- ⁴⁷ Crivelli, E., Mooij, R and M. Keen. *Base Erosion, Profit Shifting and Developing Countries* IMF. USA, 2015
- ⁴⁸ ActionAid. *Give Us a Break: How big companies are getting tax-free deals*. South Africa, 2013
- ⁴⁹ Balakrishnan, R and D. Elson. *Auditing Economic Policy in the Light of Obligations on Economic and Social Rights*, Essex Human Rights Review 5(1), UK, 2008.
- ⁵⁰ Son taux est le même pour tout le monde, riche ou pauvre.
- ⁵¹ Grown, C. and I. Valodia. *Taxation and Gender Equity*. IDRC. Canada, 2010.
- ⁵² Bello, W. *State of Power 2016: The Tyranny of Global Finance*. Transnational Institute. Netherlands, 2016.
- ⁵³ Tribunal Superior Eleitoral. *Presidente do TSE fala sobre financiamento de campanha eleitoral em evento na República Dominicana*. 30 January 2015. (consulté le 11 mai 2016).
- ⁵⁴ Douglas, Bruce. *Brazil bans corporations from political donations amid corruption scandal*. The Guardian, 18 September 2016. (consulté le 11 mai 2016)
- ⁵⁵ The Friends of the MST. *MST Analysis: What is the origin of the political crisis and what we must do as movements and the working class?* (consulté le 11 mai 2016)
- ⁵⁶ Desai, R.. *Political Lobbying in The U.S. And India: How It's Different and Why It Matters*, Forbes, 31 August 2015 (consulté le 15 février 2016)
- ⁵⁷ Fagan-Watson, B. *Big business using trade groups to lobby against EU climate policy*. The Guardian, 15 April 2015 (consulté le 15 février 2016)
- ⁵⁸ Cited in Bello, W. *State of Power 2016: The Tyranny of Global Finance*. Transnational Institute. Netherlands, 2016.
- ⁵⁹ Bello, W. *State of Power 2016: The Tyranny of Global Finance*. Transnational Institute. Netherlands, 2016.
- ⁶⁰ Public Affairs Engagement. *A proposal prepared for PhRMA and IPASA: Campaign to prevent damage to innovation from the proposed a draft national IP Policy in South Africa*. South Africa, 2014. (consulté le 19 janvier 2016)
- ⁶¹ Public Affairs Engagement. *A proposal prepared for PhRMA and IPASA: Campaign to prevent damage to innovation from the proposed a draft national IP Policy in South Africa*. South Africa, 2014. (consulté le 19 janvier 2016)
- ⁶² De Wet, P. *Motsoaledi: Big pharma's 'satanic' plot is genocide*. Mail & Guardian, 17 January 2014. (consulté le 19 janvier 2016)
- ⁶³ CSI. *Scandale : Immersion dans les chaînes mondiales d'approvisionnement de 50 des plus grandes entreprises*. Belgique, 2016.
- ⁶⁴ IMF. *Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment*. USA, 2015.
- ⁶⁵ UNESCO. *Business backs education: Creating a baseline for Corporate CSR Spend on Global Education Initiatives*. France, 2015.
- ⁶⁶ UNESCO. *Business backs education: Creating a baseline for Corporate CSR Spend on Global Education Initiatives*. France, 2015.
- ⁶⁷ McKinsey. *Valuing corporate social responsibility: McKinsey Global Survey Results*. USA, 2009.
- ⁶⁸ Weatherby, D. *Walmart, having earned the coveted No. 1 spot on the Fortune 500 list, has been an outspoken supporter of LGBT rights, especially in its home state of Arkansas*. Fortune Magazine, 22 June 2015. (consulté le 27 février 2016)
- ⁶⁹ Business and Human Rights Resource Center. *Walmart lawsuit (re gender discrimination in USA)*. (consulté le 27 février 2016)
- ⁷⁰ Arsenault, A. and M. Castells. *The Structure and Dynamics of Global Multi-Media Business Networks*. International Journal of Communication. 2, 707-748. 2008.
- ⁷¹ McChesney, R. W. and D. Schiller. *The Political Economy of International Communications Foundations for the Emerging Global Debate about Media Ownership and Regulation*. UNRISD. Switzerland, 2003.
- ⁷² La récente destitution de Dilma Rousseff, présidente du Brésil, par un « coup d'État en douceur » est un exemple manifeste de la complicité des médias portant atteinte à la démocratie. Voir également <http://lyfa.awid.org/2016/04/7804/> (en anglais).
- ⁷³ Anderson, Perry. *Crisis in Brazil*. London Review of Books, Vol. 38 (8), 21 avril 2016, pp 15-22.
- ⁷⁴ Adams, B. and J. Martens. *Fit for whose purpose? Private funding and corporate influence in the United Nations*. Global Policy Forum. USA, 2015.
- ⁷⁵ Adams, B. and J. Martens. *Fit for whose purpose? Private funding and corporate influence in the United Nations*. Global Policy Forum. USA, 2015.

- ⁷⁶ Adams, B. and J. Martens. *Fit for whose purpose? Private funding and corporate influence in the United Nations*. Global Policy Forum. USA, 2015.
- ⁷⁷ L'Internationale des Services Publics. *ONU FEMMES + UBER = Une certaine idée du travail précaire*, 12 mars 2015. (consulté le 21 mars 2016)
- ⁷⁸ WWG sur le FdD. *Réaction au Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement : le Programme d'action d'Addis-Abeba*. Le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement. 2015.
- ⁷⁹ World Bank's PPP in Infrastructure Resource Centre: <http://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/overview/ppp-objectives> cited in Khan, T. 2015; Romero, M. What lies beneath? A critical assessment of PPPs and their impact on sustainable development, Eurodad. Belgium, 2015.
- ⁸⁰ WWG sur le FdD. *Réaction au Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement : le Programme d'action d'Addis-Abeba*. Le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement. 2015.
- ⁸¹ United Nations. *Co-Chairs, Panelists and Deputies Secretary-General's High-Level Panel on Women's Economic Empowerment*. USA, 2016. (consulté le 1^{er} avril 2016)
- ⁸² OCDE. *Nouvelle hausse de l'aide au développement en 2015, doublement des dépenses consacrées aux réfugiés*. CAD, 13 avril 2016. (consulté le 11 mai 2016)
- ⁸³ OCDE. *Nouvelle hausse de l'aide au développement en 2015, doublement des dépenses consacrées aux réfugiés*. CAD, 13 avril 2016. (consulté le 11 mai 2016)
- ⁸⁴ Miller, J. et al. *Nouveaux acteurs et actrices, argent neuf, dialogues inédits*, AWID. Canada, 2014.
- ⁸⁵ World Economic Forum. *Everybody's Business: Strengthening International Cooperation in a More Interdependent World*. Switzerland, 2010.
- ⁸⁶ World Economic Forum (2010) cited in Social Watch. *Privatizing the Post-2015 Development Agenda*. 2014.
- ⁸⁷ Lukacs, M. *Will Bill Gates and his billionaire friends save the planet?* The Guardian, 1 December 2015 (consulté le 20 janvier 2016)
- ⁸⁸ <http://www.breakthroughenergycoalition.com/en/who.html>. (consulté le 20 janvier 2016)
- ⁸⁹ Transnational Institute. *State of Power 2016*. Netherlands, 2016.
- ⁹⁰ Hooks, B. *Talking Back: Thinking Feminist, Thinking Black*. South End Press. USA, 1999.
- ⁹¹ Mohanty, C. *Under Western Eyes Revisited: Feminist Solidarity through Anticapitalist struggles*. Signs 28(2), pp 499-535. 2003.
- ⁹² OIT. *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2016*. Organisation internationale du travail. Suisse, 2016.
- ⁹³ OIT. *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2016*. Organisation internationale du travail. Suisse, 2016.
- ⁹⁴ ONU Femmes. *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016, Transformer les économies, réaliser les droits*. États-Unis, 2015. 2015.
- ⁹⁵ Kabeer, N. *Women Workers and the Politics of Claims-Making in a Globalizing Economy*. UNRISD. Switzerland, 2015.
- ⁹⁶ CSI. *Scandale : Immersion dans les chaînes mondiales d'approvisionnement de 50 des plus grandes entreprises*. Belgique, 2016.
- ⁹⁷ Balakrishnan, R. et al. *Transforming Women's Work: Policies for an inclusive economic agenda*. Solidarity Center, AFL-CIO, Rutgers Center for Women's Global Leadership. USA, 2016.
- ⁹⁸ Elson, D. and N. Cagatay. *The social content of macroeconomic policy*. World Development Vol. 28, No. 7, 2000.
- ⁹⁹ Worker Rights Consortium. *Global Wage Trends for Apparel Workers 2001–2011*. (11 juillet 2013), disponible à <https://www.americanprogress.org/issues/labour/report/2013/07/11/69255/global-wage-trends-for-apparel-workers-2001-2011/>. Cited in Balakrishnan, R. et al. *Transforming Women's Work: Policies for an inclusive economic agenda*. Solidarity Center, AFL-CIO, Rutgers Center for Women's Global Leadership. USA, 2016.
- ¹⁰⁰ Eisenstein, H. *The Sweatshop Feminists*. USA, 17 June 2015 <https://www.jacobinmag.com/2015/06/kristof-globalization-development-third-world/>. (consulté le 21 février 2016)
- ¹⁰¹ OIT. *Les Femmes au Travail, Tendances 2016*. Organisation internationale du travail. Suisse, 2016.
- ¹⁰² ILO. *Social protection for domestic workers: Key policy trends and statistics*. International Labour Organization. Switzerland, 2016.
- ¹⁰³ ILO. *Domestic work, wages, and gender equality: Lessons from developing countries*. International Labour Organization. Switzerland, 2015.
- ¹⁰⁴ ILO. *Social protection for domestic workers: Key policy trends and statistics*. International Labour Organization. Switzerland, 2016.
- ¹⁰⁵ Solidarity Center. *Trade Union Organizing in the Informal Economy: A Review of the Literature on Organizing in Africa, Asia, Latin America, North America and Western, Central and Eastern Europe*. USA, 2012.; CSI. *Scandale : Immersion dans les chaînes mondiales d'approvisionnement de 50 des plus grandes entreprises*. Belgique, 2016.
- ¹⁰⁶ Bhattacharya, T. *Explaining gender violence in the neoliberal era*. International Socialist Review, 91, 2014.
- ¹⁰⁷ Waring, Marilyn. *If Women Counted: A New Feminist Economics*. Harper Collins. USA, 1990.
- ¹⁰⁸ WHO and World Bank. *Tracking Universal Health Coverage: First Global Monitoring Report*. Switzerland, 2015.
- ¹⁰⁹ Hickel, J. *Could you live on \$1.90 a day? That's the international poverty line*. The Guardian, 1 November 2015. (consulté le 23 janvier 2016)
- ¹¹⁰ High level taskforce for ICPD. *Policy Considerations for Financing Sexual and Reproductive Health and Rights in the Post-2015 Era*. USA, 2015
- ¹¹¹ Singh, K. *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (2014, A/69/402)*. Assemblée générale des Nations Unies. États-Unis, 2014.
- ¹¹² ONU Femmes. *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016, Transformer les économies, réaliser les droits*. États-Unis, 2015.
- ¹¹³ ONU Femmes. *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016, Transformer les économies, réaliser les droits*. États-Unis, 2015.
- ¹¹⁴ Lethbridge, J. *Health Care Reforms and the Rise of Global Multinational Health Care Companies*. Public Services International Research Unit. UK, 2015.

- ¹¹⁵ FAO. Dimensions Women and Sustainable Food Security.
- ¹¹⁶ Lastarria-Cornhiel, S. Women's Role in Agriculture and in Rural Welfare: Access to Land and Resources, United Nations Division for the Advancement of Women. USA, 2009.
- ¹¹⁷ Kachingwe, N. From Under Their Feet: a think piece on the gender dimensions of land grabs in Africa. ActionAid. South Africa, 2012.
- ¹¹⁸ Transnational Institute. The Global Land Grab. TNI Agrarian Justice Programme, 2013.
- ¹¹⁹ Kachingwe, N. From Under Their Feet: a think piece on the gender dimensions of land grabs in Africa. ActionAid. South Africa, 2012.
- ¹²⁰ La Via Campesina. Manifeste international des femmes de LVC, 7 juin 2013. (consulté le 6 juillet 2016)
- ¹²¹ PSIRU, TNI, Observatoire des multinationales. Là pour durer : La remunicipalisation de l'eau, un phénomène global en plein essor. Royaume-Uni, 2014.
- ¹²² Shiva, V., R. Gordon, and B. Wing. Global Brahmanism: The Meaning of the WTO Protests: An Interview with Dr. Vandana Shiva. ColorLines: Race, Color, Action 3(2):30–32. 2000.
- ¹²³ Mohanty, C. Under Western Eyes Revisited: Feminist Solidarity through Anticapitalist struggles. Signs 28(2), pp 499-535. 2003.
- ¹²⁴ Martens, J. and K. Seitz. Philanthropic Power and Development. Miseror, Global Policy Forum and Brot für die Welt. Germany, 2015
- ¹²⁵ B. Lin et al. Effects of industrial agriculture on climate change and the mitigation potential of small-scale agro-ecological farms. CAB Reviews Perspectives in Agriculture, Veterinary Science, Nutrition and Natural Resources 6, No. 020. USA, 2011.
- ¹²⁶ Oxfam. Building a new agricultural future: Supporting agro-ecology for people and the planet. UK, 2014.
- ¹²⁷ WoMin. Women's Unseen Contribution to the Extractives Industries: Their Unpaid Labour. South Africa, 2014.
- ¹²⁸ Transnational Institute. Shadow Sovereigns: How global corporations are seizing power Netherlands, 2015.
- ¹²⁹ Anderson, Perry. Crisis in Brazil, London Review of Books, Vol. 38 (8), 21 April 2016; The Friends of the MST. MST Analysis: What is the origin of the political crisis and what we must do as movements and the working class?. (consulté le 11 mai 2016)
- ¹³⁰ CWGL. Intersections of Violence Against Women and Militarism, USA, 2011.
- ¹³¹ Davies, N. Marikana massacre: the untold story of the strike leader who died for workers' rights. The Guardian. UK, 2015. (consulté le 20 janvier 2016)
- ¹³² Farlam, I. et al. Report on matters of public, national and international concern arising out of the tragic incidents at the Lonmin mine in Marikana, in the North West Province. Marikana Commission of Inquiry. South Africa, 2015.
- ¹³³ Business and Human Rights. Hudbay Minerals lawsuits (re Guatemala). Voir <http://business-humanrights.org/en/hudbay-minerals-lawsuits-re-guatemala-0>. (consulté le 13 avril 2016)
- ¹³⁴ Daley, S. Guatemalan Women's Claims Put Focus on Canadian Firms' Conduct Abroad, New York Times, 2 April 2016. <http://www.nytimes.com/2016/04/03/world/americas/guatemalan-womens-claims-put-focus-on-canadian-firms-conduct-abroad.html>. (consulté le 13 avril 2016)
- ¹³⁵ CWGL. Intersections of Violence Against Women and Militarism, USA, 2011.
- ¹³⁶ Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, A/HRC/24/41. Suisse, 2013.
- ¹³⁷ Global Witness. How Many More? UK, 2015.
- ¹³⁸ Black Looks. Militarized Police Attacks Peaceful Black Communities Mobilizing in Defense of their Ancestral Lands, 29 April 2016 (accessed 11 May 2016); Afro-Colombian Solidarity Network. ACONC: Black communities of Northern Cauca Mobilize for Life and Territory. 26 April 2016 (consulté le 11 mai 2016)
- ¹³⁹ AWID. IM-Defensoras condamne le meurtre de la féministe et défenseuse des droits humains Ienca Berta Cáceres et demande justice. Canada, 2016.
- ¹⁴⁰ IACHR. IACHR Condemns the Killing of Berta Cáceres in Honduras. USA, 2016.
- ¹⁴¹ Dolan, K. and J. L. Carr. The Poor get Prison. Institute for Policy Studies. USA, 2015.
- ¹⁴² Dolan, K. and J. L. Carr. The Poor get Prison. Institute for Policy Studies. USA, 2015.; Amnesty International. You Killed my Son: Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro. Brazil, 2015.
- ¹⁴³ Amnesty International. You Killed my Son: Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro. Brazil, 2015.
- ¹⁴⁴ Sankaran, K. and R. Madhav. Legal and Policy Tools to Meet Informal Workers' Demands: Lessons from India. WIEGO. UK, 2013.
- ¹⁴⁵ Poornima C. and L. Narayan. Organising the Unorganised: A Case Study of the Kagad Kach Patra Kashtakari Panchayat (Trade Union of Waste-pickers) WIEGO. UK, 2010.
- ¹⁴⁶ J. Logan. The Union Avoidance Industry in the United States, British Journal of Industrial Relations 44:4, pp. 651–675, 2016.
- ¹⁴⁷ HCDH, Résolution de l'ONU A/HRC/RES/26/9.
- ¹⁴⁸ En plus de l'Équateur, la résolution de l'ONU A/HRC/26/L.22/Rev.1 était parrainée par la Bolivie, Cuba, l'Afrique du Sud et le Venezuela.
- ¹⁴⁹ Conseil des droits de l'homme. Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et les autres entreprises et les droits de l'homme A/HRC/26/L.22/Rev.1. Suisse, 2014.
- ¹⁵⁰ Cette expression est tirée d'un article paru dans la revue Vision syndicale, N° 5, Septembre 2007, publiée par la Confédération syndicale internationale et où il est question de cette situation.
- ¹⁵¹ Solidarity Center. Trade Unions Organizing Workers "Informalized From Above:" Case Studies from Cambodia, Colombia, South Africa, and Tunisia, USA, 2013.
- ¹⁵² Solidarity Center. Trade Unions Organizing Workers "Informalized From Above:" Case Studies from Cambodia, Colombia, South Africa, and Tunisia, USA, 2013.

- ¹⁵³ L'Association indépendante et démocratique de l'économie informelle du Cambodge (IDEA, en anglais) est une association regroupant 4 300 membres, qui organise et travaille auprès de la main-d'œuvre informelle au Cambodge.
- ¹⁵⁴ Rousselot, J. *Low pay and wandering hands: protecting Cambodia's 'beer girls'*, The Guardian. UK, 2014. (consulté le 27 mars 2016)
- ¹⁵⁵ Bond, Patrick. *Reflections from South Africa: Breaking the chains of global apartheid*. International Socialist Review Issue 19, July-August 2001.
- ¹⁵⁶ Treatment Action Campaign. *Fighting for our lives: The history of the Treatment Action Campaign 1998-2010*. South Africa, 2010.
- ¹⁵⁷ Harvard University. *The human cost of South Africa's misguided AIDS policies* Harvard Public Health Magazine. USA, 2009.
- ¹⁵⁸ Treatment Action Campaign. *What do South Africa's AIDS statistics mean? A TAC briefing paper*. South Africa, 2006.
- ¹⁵⁹ Treatment Action Campaign. *Fighting for our lives: The history of the Treatment Action Campaign 1998-2010*. South Africa, 2010.
- ¹⁶⁰ Treatment Action Campaign. *Fighting for our lives: The history of the Treatment Action Campaign 1998-2010*. South Africa, 2010.
- ¹⁶¹ Mbali, M. *South African AIDS Activism and Global Health Politics*. Palgrave Macmillan. UK, 2013.
- ¹⁶² ESCR-net. *Movimento dos Atingidos por Barragens (MAB)*. (consulté le 11 avril 2016)
- ¹⁶³ MAB. *Energy: Our Proposals*. 16 March 2011. (consulté le 11 avril 2016)
- ¹⁶⁴ Interview avec Sonia Mara Maranhão, MAB Minas Gerais.
- ¹⁶⁵ Losekann, C. *After the world's largest mining disaster: what impacts? Who is affected?*. 7 March 2016. (consulté le 11 avril 2016)
- ¹⁶⁶ Financial Times. *Samarco reaches deal with Brazil on dam disaster*. 2 March 2016 (consulté le 11 avril 2016)
- ¹⁶⁷ MAB. *Women affected by dams mobilizes across the country*. 14 March 2016. (consulté le 11 avril 2016)
- ¹⁶⁸ MAB. *Women affected by dams mobilizes across the country*. 14 March 2016. (consulté le 11 avril 2016)
- ¹⁶⁹ Pour une histoire détaillée de l'industrie pétrolière au Nigéria, consulter Alike. E *Nigeria: Oil Industry's Long Wait for Reforms* All Africa, 2015.
- ¹⁷⁰ Ezenogaya Anugwom, E and K N. Anugwom *The other side of civil society story: women, oil and the Niger Delta environmental struggle in Nigeria*. GeoJournal 74:333–346, 2009.
- ¹⁷¹ Turner, T. and L.. Brownhill. *Why Women are at War with Chevron: Nigerian Subsistence Struggles Against the International Oil Industry*. Journal of Asian and African Studies, 39 (63) 2004.
- ¹⁷² Branigan, T and J. Vidal. *Hands up or we strip!* The Guardian. 22 July 2002. (consulté le 16 janvier 2016)
- ¹⁷³ Patch, J. *Women and Non-violent Forms of Activism in the Niger Delta Oil Resource Conflict*. Undercurrent Journal 5(3), 2008.
- ¹⁷⁴ Chevron. *2011 Corporate Responsibility Report*. USA, 2012.
- ¹⁷⁵ Cité d'une interview avec Emem J. Okon, puisque l'évaluation rurale participative ne fut jamais publiée.
- ¹⁷⁶ Turner, T. and L.. Brownhill. *Why Women are at War with Chevron: Nigerian Subsistence Struggles Against the International Oil Industry*. Journal of Asian and African Studies, 39 (63) 2004.
- ¹⁷⁷ Gudynas, E. *Buen Vivir: Today's tomorrow*. Development, 54(4), 441–447. 2011.
- ¹⁷⁸ IFC. *EDF La Ventosa*. USA, 2010.
- ¹⁷⁹ World Development Movement. *Power to the People: How World Bank financed wind farms fail communities in Mexico*. UK, 2011.
- ¹⁸⁰ EDF. *Energies Nouvelles met en service un parc éolien de 164 MW au Mexique*. 3 septembre 2013. (consulté le 24 mars 2016)
- ¹⁸¹ World Development Movement. *Power to the People: How World Bank financed wind farms fail communities in Mexico*. UK, 2011.
- ¹⁸² World Development Movement. *Power to the People: How World Bank financed wind farms fail communities in Mexico*. UK, 2011.
- ¹⁸³ Just Associates. *Standing against the wind: Bettina Cruz, Mexico*. 22 February 2012. (consulté le 24 mars 2016)
- ¹⁸⁴ *Women Human Rights Defenders International Coalition*. 2014. (consulté le 24 mars 2016)
- ¹⁸⁵ Front Line Defenders. *Case History: Lucila Bettina Cruz Velázquez*. 27 July 2015. (consulté le 18 août 2016).

